

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET INITIAL 2025

Exposé des motifs // Point 2.2 du conseil d'administration du Crous de Paris du mardi 17 décembre 2024

Table des matières

Table des matières	1
Contexte et enjeux	2
I. Autorisations budgétaires	8
I.1. Les recettes budgétaires	8
I.1.1. Les recettes globalisées	8
I.1.2. Les recettes fléchées	10
I.2. Les dépenses en autorisations d'engagement et crédits de paiements	11
I.2.1. Les dépenses non fléchées	11
I.2.2. Les dépenses fléchées	15
II. Equilibre financier	19
III. Situation patrimoniale	19
III.1. Les produits d'exploitation	20
III.2. Les charges	21
III.3. L'analyse de la soutenabilité	21
IV. Evolution des agrégats financiers	21
IV.1. Analyse du fonds de roulement mobilisable	21
IV.2. Synthèse des agrégats financiers	22

Contexte et enjeux

Tout au long de l'année 2024, **les administrateurs des Crous**, et tout particulièrement les représentants des étudiants et les représentants des personnels, **ont fait part de leurs inquiétudes et de leur vigilance quant à la situation financière du réseau**. Le modèle économique des Crous et plus particulièrement celui du Crous de Paris demeure en effet marqué par une tension toujours très forte.

Le secteur de la restauration en particulier demeure source de préoccupation du fait d'une progression continue de la fréquentation et d'un contexte économique défavorable – maintien du coût des denrées à des niveaux élevés, dans un contexte de montée en gamme des achats, maintien de prix élevés des fluides – induisant une augmentation des dépenses accompagnée d'une dynamique des recettes bien plus limitée avec le gel du tarif du prix du repas étudiant contribuant à renforcer l'attractivité de l'offre et donc la fréquentation.

L'activité hébergement poursuit son développement également avec l'ouverture de 539 lits supplémentaires en 2024 et 338 lits en 2025 mais dans un modèle économique avec les bailleurs très tendu qui ne permet pas de dégager de bénéfice réel pour soutenir l'équilibre global du Crous de Paris.

I. Les éléments de contexte de l'élaboration budgétaire

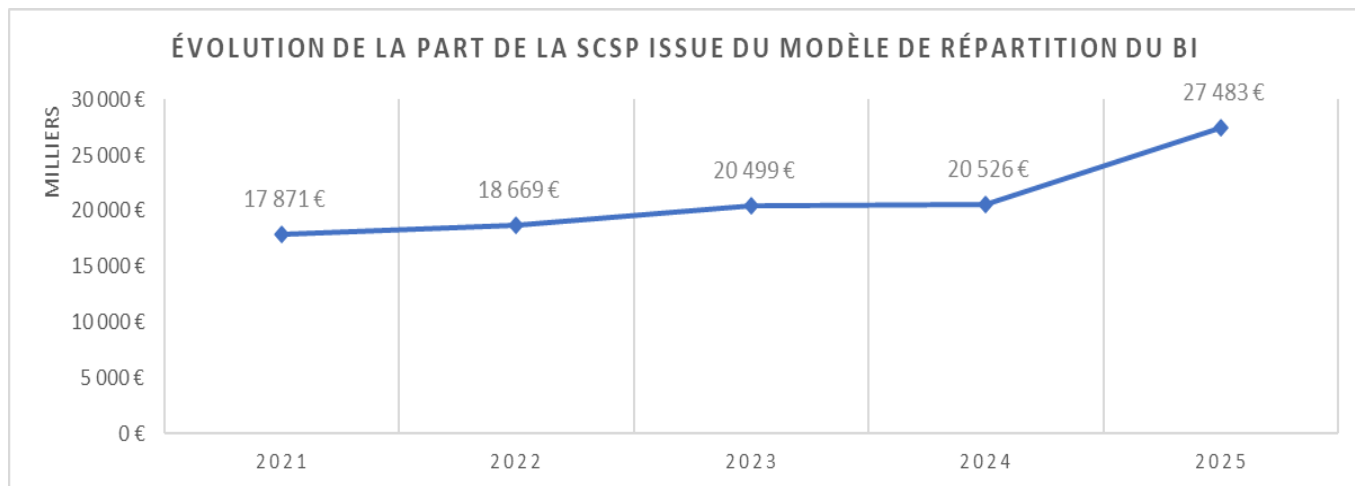
a. Un soutien du Cnous particulier sur la SCSP

Depuis 2023, les spécificités du Crous de Paris qui sont des contraintes fortes en termes de gestion ont été reconnues et pris en compte par le modèle d'allocation des moyens. Ces spécificités sont notamment un patrimoine en hébergement qui appartient à 87% aux bailleurs sociaux avec un système de reversement de redevance peu avantageux pour le Crous et une fréquentation hors normes de nos structures de restauration alors que la mission de restauration sociale assurée par les Crous est, par nature, déficitaire.

La SCSP du BI 2024 socle réparti par le modèle d'allocation s'élevait à 20 525 915 €.

En 2025, ce montant s'élève à 27 483 479 €.

Le montant doit néanmoins s'apprécier au regard des financements hors modèle prévus par le Cnous au bénéfice du Crous de Paris. Ces éléments font l'objet de précisions dans des parties ultérieures du document.



b. Des crédits de contractualisation qui permettent de poursuivre une politique dynamique de nouveaux projets et de remise à niveau de nos structures et équipements :

En 2025, le Crous bénéficie de nouveaux financements du Cnous au titre des opérations d'investissement et d'équipement :

- Réhabilitation de la résidence Fénelon : 1 200 000 €
- Crédits pour la maintenance lourde et le renouvellement des équipements de restauration : 1 500 000 €
- Equipement des résidences livrées en 2025 : 600 000 €.

c. Un contexte économique et financier pour l'année qui s'ouvre demeure incertain.

Le contexte économique et financier pour l'année qui s'ouvre demeure incertain. La France se doit de tenir ses engagements en termes de maîtrise et de soutenabilité des finances publiques, compte tenu des niveaux de la dette et du déficit publics, du taux des prélèvements obligatoires et d'un déficit du budget de l'Etat qui représente 30% des dépenses. Pourtant, dans cet environnement peu favorable, **l'Etat accompagne la croissance inédite de l'activité** tout en apportant au réseau des Crous le soutien nécessaire permettant d'accompagner les transformations structurantes de son action, la mise en œuvre d'une juste politique salariale ainsi que les efforts de transition écologique de la restauration, premier secteur d'émission de GES des Crous. Ainsi, **le soutien direct au réseau des Crous augmente de 30 M€ :**

- **13 M€** sont consacrés au développement de l'activité de restauration avec l'ouverture de nouvelles places pour les étudiants ;
- **9,2 M€** sont consacrés aux achats de denrées alimentaires par le réseau ;
- **3 M€** sont consacrés à la poursuite du repas boursier et non boursier précaire à 1 €, mesure essentielle au service des étudiants (21,4 millions de bénéficiaires en 2023-2024 pour les structures Crous), avec une compensation à l'euro près du coût de cette mesure au réseau depuis sa création ;
- **4,8 M€** sont enfin prévus afin de soutenir les agents du réseau des Crous, en première ligne pour apporter le meilleur service aux étudiants.

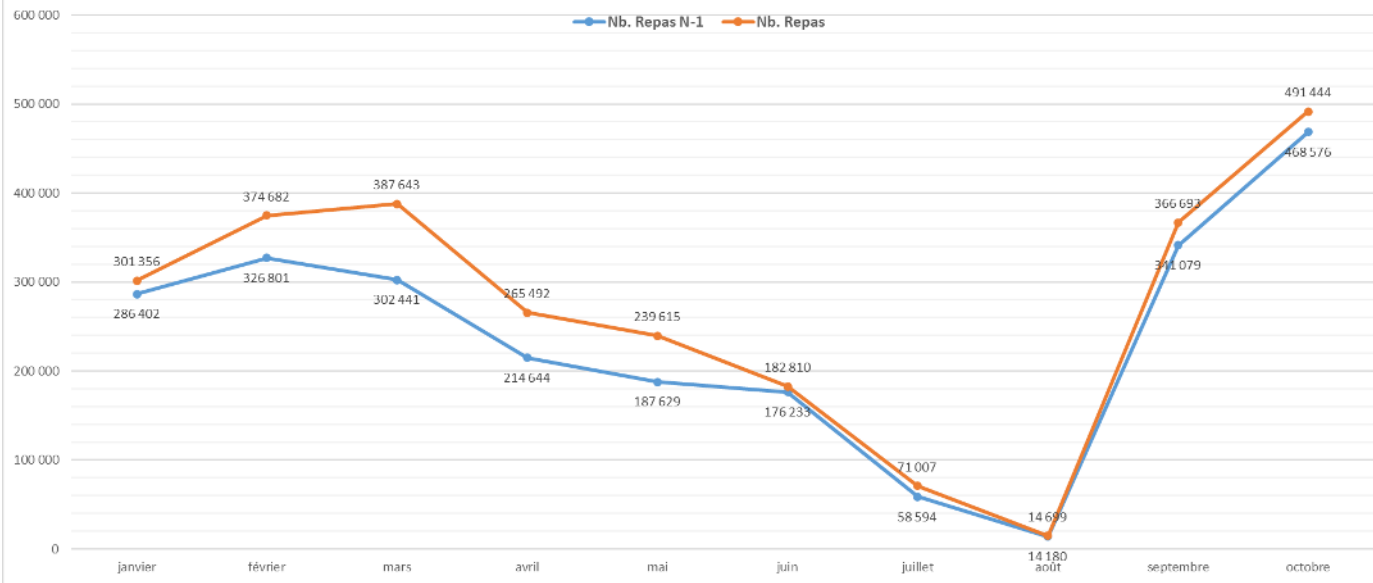
d. Un budget qui demandera des évolutions et des adaptations durant son exécution

Comme pour les exercices précédents, le Cnous a prévu des budgets rectificatifs afin de venir compléter les crédits alloués aux Crous. L'intégralité des crédits dont il dispose n'a pas été réparti, ainsi 45 M€ demeurent encore à répartir :

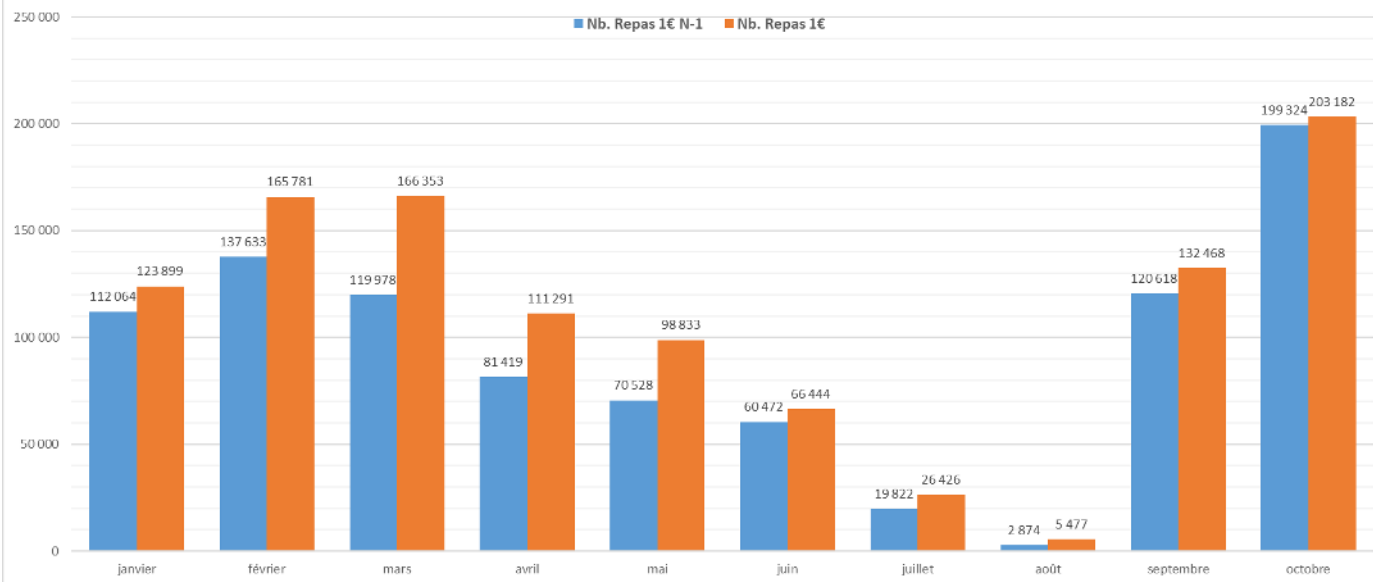
- Repas à 1€ : 5 M€, sur la base de l'exécution du dernier trimestre 2024 et 18,7 M€, sur la base de l'exécution constatée en 2025 ;
- Politique d'agréments : 8,4 M€, sur la base de l'exécution constatée en 2024 et en 2025 ;
- Part « solidarité » : au total, le Cnous conserve 12,7 M€ de crédits de SCSP à répartir en BR1 sur la base des comptes financiers 2024 des Crous.

Concernant la compensation du repas à 1€ pour le Crous de Paris, l'enveloppe notifiée pour le BI 2025 s'élève à 2 063 091 €, alors que l'enveloppe 2024 s'élevait à 3 109 264 € donc une dotation supplémentaire de l'ordre d'1 M€ est attendue en cours d'exercice 2025.

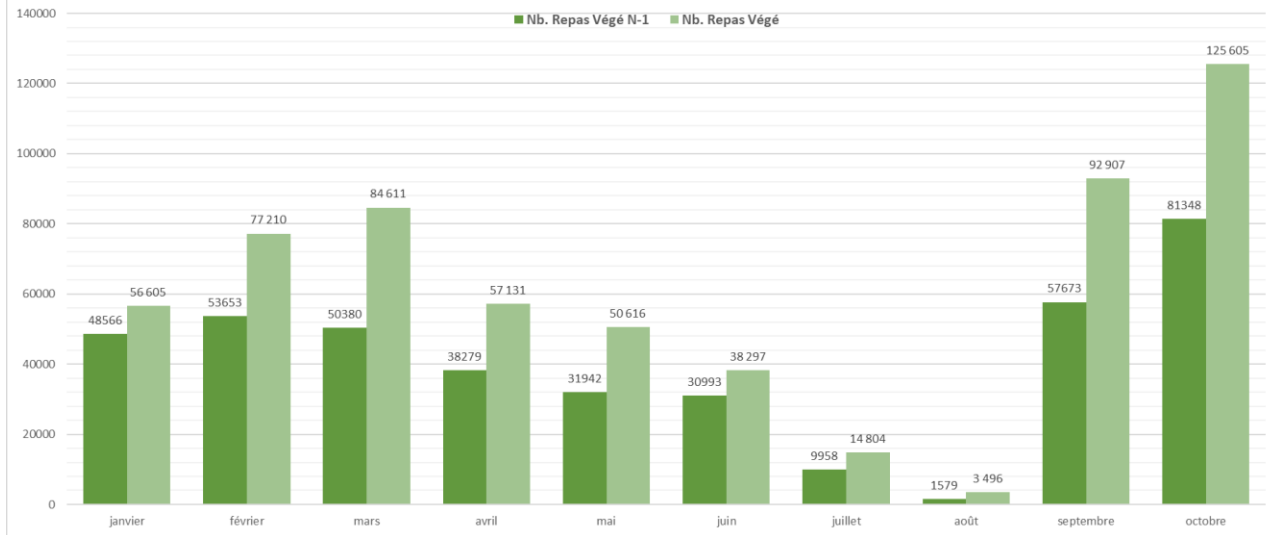
Comparaison du nombre de repas 2024/2023



Comparaison du nombre de repas à 1 € 2024/2023



Comparaison du nombre de repas Végé 2024/2023



II. Les principales orientations budgétaires 2025

Le projet de budget initial 2025 combine, dans des moyens contraints, la recherche de l'efficacité opérationnelle et la prise en considération de la singularité du territoire parisien à tous les niveaux.

Ainsi le Crous de Paris doit faire face **au défi de la qualité du service à l'utilisateur face au volume d'étudiants et à la densité du paysage universitaire** parisien en s'appuyant :

- sur des **relations partenariales affirmées** avec les universités et les établissements d'enseignement supérieur permettant une coordination et un soutien dans tous les projets touchant à la vie étudiante;
- sur **une stratégie employeur volontariste** permettant une attractivité renforcée et une amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des personnels ;
- une **démarche qualité** qui place l'utilisateur au cœur de nos préoccupations ;
- un **schéma directeur de transition écologique** qui intervient dans tous les domaines et qui accompagne toutes les actions.

Ces principes stratégiques seront mis en œuvre à travers les **différentes orientations du budget 2025** avec toujours **l'ambition d'un Crous qui répond aux attentes de nos étudiants, qui sait innover dans les usages et anticiper les besoins.**

En restauration, le Crous sera au rendez-vous du défi quantitatif de la demande croissante en restauration et de l'enjeu qualitatif d'une alimentation plus saine et durable :

- **Accroître nos capacités de production** internes pour répondre à la forte hausse de la fréquentation grâce à l'ouverture de l'unité centrale de production du site Condorcet avec un objectif de 3 000 repas/jour produits et une requalification de l'unité centrale de production de Citeaux pour augmenter la capacité de production actuelle de 1 500 repas/jour à 2000.
- **De nouveaux espaces de restauration** en lien avec les évolutions du paysage universitaire parisien : le Café des sports à Sarrailh, la cafétéria du site de Porte de la Chapelle qui pourra distribuer 1000 repas par jour et complètera l'offre du secteur, l'espace de vente libre-service qui verra le jour au sein du bâtiment Bièvre, la reprise en gestion de la cafétéria de l'Ecole des Mines.
- **Poursuivre la transition** dans nos espaces de restauration : finalisation de la labellisation « Mon Resto responsable », diminution de l'usage du plastique, montée en gamme et recours accru aux produits issus de l'agriculture biologique, plan de formation ambitieux des personnels afin d'améliorer l'offre végété, mise en place d'un marché de gestion des déchets agroalimentaires, poursuite des partenariats permettant d'analyser les comportements et attentes pour développer l'offre végétarienne.
- **Moderniser et renouveler nos équipements** restauration : cet investissement doit répondre au besoin d'augmentation de notre capacité de production avec du matériel plus efficace et moins énergivore, tout en prenant en compte l'aspect ergonomique afin de faciliter les tâches des agents du Crous de Paris.
- **Lancer l'opération de réhabilitation et remise à niveau du restaurant Bullier** sur le site de Sarrailh qui permettra une rénovation de type second œuvre des trois salles de restauration et des zones de production ainsi que l'optimisation des capacités thermiques et acoustiques des salles tout en leur donnant une nouvelle ambiance de vie.

En hébergement, la problématique de l'hébergement social des étudiants est confrontée aux mêmes défis et mêmes enjeux du volume et de la qualité. Le **défi quantitatif** est connu dans toutes ses dimensions reposant quasi exclusivement sur un scénario de prise à bail auprès des bailleurs sociaux dont la **soutenabilité économique** reste très fragile compte-tenu du taux de redevance bailleur très élevé et de la spécificité du public étudiant :

- **Mise en exploitation courant 2025 de deux nouvelles résidences** : Germaine Krull dans le 13^{ème} arrondissement et Carré des Invalides dans le 7^{ème} arrondissement ;
- **Poursuite de la réorganisation territoriale** à travers la construction des sites afin de permettre une gestion plus performante de notre parc immobilier ;
- **Finalisation du chantier de mise en qualité** nécessaire de nos **procédures** tant celles **du parcours usager** que celles **financières et comptables**.

Ce défi quantitatif doit se compléter d'un **enjeu qualitatif** qui répond aux **attentes de nos étudiants hébergés** :

- Redonner une nouvelle **impulsion aux animations** qui permettent de **créer du lien** et donc **favoriser le bien vivre ensemble** ;
- Redéfinir le cadre de fonction **des référents étudiants en résidence** et **revitaliser l'usage des espaces collectifs** ;
- **Améliorer le cadre de vie** en accentuant la maintenance préventive des installations de nos résidences ;
- Mettre en place un parc de véhicules de **mobilité douce** pour favoriser les déplacements de nos agents et permettre des **modes de circulation inter-résidences éco-responsables** ;
- Elaborer un **plan global de mise en sûreté et sécurité incendie** de tous nos bâtiments pilotés par le responsable sûreté sécurité recruté fin 2024.

Pour répondre à l'ensemble de ses défis, le Crous de Paris sait pouvoir compter sur l'engagement de ses personnels mais souhaite s'investir dans la mise en œuvre d'une **démarche de qualité de vie et des conditions de travail** (QVCT), priorité RH de l'année 2025 fixée par le projet de réseau.

Le **plan QVCT** fera l'objet d'une **construction concertée** avec les représentants des personnels et touchera **différents domaines** : l'analyse et l'amélioration des **environnements de travail** des personnels, le **maintien dans l'emploi** des personnels sur métiers à forte pénibilité, la **cohésion d'équipes** en favorisant les échanges transversaux, le renforcement des pratiques managériales afin de permettre un **management plus participatif** qui permette de développer le **sentiment d'appartenance** et la **responsabilisation de chacun** dans son poste de travail, la **lutte contre toutes les formes de discrimination, de violence et de harcèlement** avec la mise en place du dispositif de signalement usagers et personnels.

Par ailleurs, le budget 2025 permet de **soutenir directement les agents du réseau** :

- L'impact en 2025 des **mesures nationales RH décidées en 2023-2024** (revalorisation des agents de catégorie C et revalorisation indemnitaire des personnels Dapooos) est bien compensé pour le réseau ;
- Le PLF 2025 prévoit de mettre en œuvre une mesure nouvelle visant les personnels ouvriers des Crous (**Dapooos**) avec une **hausse du montant plancher du régime indemnitaire** de ces agents réduisant ainsi les écarts de rémunération au sein du réseau qui nuisent à la qualité de vie et aux conditions de travail.

Le Crous de Paris ayant déjà entamé ce travail de revalorisation les années précédentes, la compensation de cette décision du Crous de rehaussement des montants planchers (passage du taux 5 au taux 7 ou 8 selon les échelles) devrait permettre de financer l'évolution nécessaire du cadre de gestion des contractuels CDI afin de maintenir le principe de rémunération égale Dapooos – CDI mis en œuvre au Crous de Paris depuis 2023.

Par ailleurs, **2025 sera l'année de concrétisation de plusieurs projets immobiliers importants** :

- Le fonctionnement sur une année pleine du **Centre sportif universitaire** rénové, un complexe unique et original dédié au sport universitaire à Paris ;
- L'installation des **services dédiés à la vie étudiante** au sein des **espaces Sarrailh** rénovés afin de permettre une **offre de services complète aux usagers** et dynamiser l'accueil des étudiants avec nos partenaires dans un esprit de guichet unique ;
- **L'ouverture du Site la Chapelle et de sa cafétéria** comportant 450 places assises ;
- **La livraison du nouveau siège du Crous de Paris à Bièvre** prévue pour l'automne avec en léger décalé l'ouverture de l'**espace "sport et bien-être"** à disposition des étudiants au niveau R-1.

Les tableaux budgétaires sont présentés conformément au recueil des règles budgétaires des organismes porté par l'arrêté pris dans le cadre du décret n°2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP ») :

- Tableaux soumis au vote du Conseil d'administration :
 - Autorisations d'emplois (Tableau n°1)
 - Autorisations budgétaires (Tableau n°2)
 - Equilibre financier (Tableau n°4)
 - Situation patrimoniale (Tableau n°6)
- Tableaux non soumis au vote du Conseil d'administration :
 - Dépenses par destination et recettes par origine (Tableau n°3)
 - Opérations pour comptes de tiers (Tableau n°5)
 - Plan de trésorerie (Tableau n°7)
 - Recettes fléchées (Tableau n°8)
 - Opérations pluriannuelles (Tableau n°9)
 - Synthèse budgétaire et comptable (Tableau n°10)

La note de présentation est structurée conformément aux recommandations relatives au cadrage sur l'exercice du contrôle budgétaire, à savoir :

- Partie I : Autorisations budgétaires en lien avec le tableau n°1 des autorisations d'emplois, le tableau n°2 des autorisations budgétaires et le tableau n°3 des dépenses par destination et recettes par origine ;
- Partie II : Equilibre financier en lien avec le tableau n°4 d'équilibre financier ;
- Partie III et IV : Analyse de la soutenabilité en lien avec le tableau n°6 de situation patrimoniale, le tableau n°7 du plan de trésorerie, et le tableau de synthèse budgétaire et comptable.

I. Autorisations budgétaires

I.1. Les recettes budgétaires

TOTAL RECETTES	Compte Fi 2023	BR1 2024	BR2 2024	BI 2025	Ecart BI 2025/ BR2 2024
Recettes globalisées	110 200 446 €	106 458 564 €	106 858 564 €	105 685 000 €	- 1 173 564 €
Recettes fléchées	14 097 156 €	20 947 439 €	15 247 439 €	19 365 000 €	4 117 561 €
TOTAL	124 297 602	127 406 003	122 106 003	125 050 000	2 943 997

Les recettes budgétaires sont en augmentation par rapport au BR2 2024 (+2 944k€) en raison de l'augmentation sur les recettes fléchées (+4 118k€) alors que les recettes globalisées présentent une diminution (- 1 174k€).

Concernant les recettes globalisées, la diminution provient notamment de l'écart de la SCSP (-4 329k€), celle-ci ayant été abondée à hauteur de + 4 958 k€ en cours d'exercice 2024. Néanmoins, les recettes propres sont en augmentation (+ 3 299k€) notamment grâce aux recettes d'hébergement qui augmentent compte tenu de la hausse des loyers et des charges et la mise en exploitation de nouvelles résidences. A noter également les recettes du Centre Sportif Universitaire qui participent à l'augmentation de ces recettes propres (+789k€).

I.1.1. Les recettes globalisées

Recettes globalisées	Compte Fi 2023	BR1 2024	BR2 2024	BI 2025	Ecart BI 2025/ BR2 2024
Subvention pour charges de service public	42 759 080 €	41 417 197 €	42 477 677 €	38 148 919 €	- 4 328 758 €
Subvention pour charges d'investissement					- €
Autres financements de l'Etat			223 835 €	237 617 €	13 782 €
Fiscalité affectée	3 483 555 €	3 500 000 €	3 687 970 €	3 500 000 €	- 187 970 €
Autres financements publics	302 397 €	410 000 €	170 000 €	200 000 €	30 000 €
Recettes propres	63 655 415 €	61 131 367 €	60 299 082 €	63 598 464 €	3 299 382 €
<i>dont activité Restauration</i>	21 480 418 €	22 304 000 €	22 754 000 €	23 500 000 €	746 000 €
<i>dont activité Hébergement</i>	40 139 528 €	36 251 000 €	35 451 000 €	37 200 000 €	1 749 000 €
TOTAL	110 200 447	106 458 564	106 858 564	105 685 000	- 1 173 564

▪ La subvention pour charges de services publics : 38 149 k€

Le montant de la subvention pour charges de services publics (y compris hors modèle de répartition) est de 38 149 k€, en augmentation de + 629 k€ au regard du BI 2024 (37 519 k€) mais en diminution par rapport à la SCSP définitive de 2024 (42 478 k€).

Il faut néanmoins rappeler qu'en BI 2024, le Crous de Paris avait bénéficié d'une enveloppe de financement à hauteur de 1 600 k€ pour les équipements mobiliers des résidences livrées en 2024. Ces crédits étant des dépenses d'investissement au titre du premier équipement, ils font l'objet en 2025 d'un financement en crédits de contractualisation.

Sans cet élément exceptionnel, la SCSP notifiée en BI augmente de 2 229 632 €.

		SC SP 2025	SC SP 2024	Évolution
SC SP Totale (socle et hors socle)		38 148 919 €	37 519 287 €	629 632 € + 1,7 %
S O C I E	Non Marchand	3 799 815 €	4 293 228 €	-493 413 € -11,5 %
	Restauration (hors mesure 1€ et hors performance)	23 683 664 €	16 232 687 €	7 450 977 € + 45,9 %
	Total SC SP socle répartie dans le modèle	27 483 479 €	20 525 915 €	6 957 564 € + 33,9 %
	Crous franciliens	571 788 €	0 €	571 788 €
	Repas 1€ réparti au BI	2 063 091 €	1 921 570 €	141 521 € + 7,4 %
	CAS Pensions (part employeur)	5 153 592 €	5 530 312 €	-376 720 € -6,8 %
	CAS Pensions (part salariale)	731 640 €	795 986 €	-64 346 € -8,1 %
	Total SC SP socle répartie hors modèle	8 520 111 €	8 247 868 €	272 243 € + 3,3 %
	Total SC SP socle	36 003 590 €	28 773 783 €	7 229 807 € + 25,1 %
H O R S S O C I E	Mesures RH	448 063 €	3 494 556 €	-3 046 493 € -87,2 %
	Mesures de fonctionnement	933 585 €	2 680 948 €	-1 747 363 € -65,2 %
	Performance économique	63 681 €	0 €	63 681 €
	Mesures spécifiques	700 000 €	2 570 000 €	-1 870 000 € -72,8 %
	Total hors socle	2 145 329 €	8 745 504 €	-6 600 175 € -75,5 %

Le socle réparti au budget initial - 28 774 k€ avec une augmentation de + 7 230 k€ - comprend :

- La dotation dédiée aux activités non-marchandes (services dédiés à la vie étudiante) en fonction du nombre d'étudiants d'une part, et du nombre de boursiers d'autre part. La répartition est effectuée en fonction du poids de chaque population ; 20% pour la population étudiante totale et 80 % pour la population étudiante boursière.

	2022	2023	Variation
Nombre d'étudiants (tous ministères et Région)	390 862	392 233	0,4%
Nombre de boursiers gérés par le Crous (tous ministères et Région)	70 196	68 689	-2,1%

- Le financement de l'activité restauration qui, par sa nature, est structurellement déficitaire. Le financement prend en compte pour 2025 l'excédent brut d'exploitation corrigé des subventions (repas à 1 € et CAS Pensions). La dotation allouée correspond au financement de 99,7 % de l'EBE 2023, ce qui représente pour 2025 pour le Crous de Paris 23 684 k€.
- Le financement de la compensation du repas à 1€ sur la base de l'exécution de janvier à septembre 2024.
- Le financement du CAS Pensions qui est en baisse malgré l'augmentation du taux de 74,6% à 78,6 % mais évalué selon l'exécution au 30/09/2024. En effet, pendant deux ans le Crous de Paris a connu des difficultés de recrutement de fonctionnaires mais les derniers recrutements effectués fin 2024 et qui prendront effet début 2025 devraient inverser la tendance.
- Par ailleurs, le Crous de Paris comme ses deux collègues franciliens bénéficie d'une mesure particulière afin de prendre en compte la spécificité des Crous franciliens dont la part du parc conventionné par rapport à la capacité d'accueil totale est plus importante que les autres Crous.

Un montant à hauteur de 1,5 M€ a donc été dédié en 2025 selon la répartition suivante :

Crous	% du conventionné / capacité totale	Montant alloué
Créteil	84,1 %	386 864 €
Paris	88,4 %	571 787 €
Versailles	73,1 %	541 348 €
Total		1 500 000 €

Le hors socle réparti au budget initial 2025 comprend les mesures nouvelles inscrites dans le PLF 2025 :

- Mesures RH : l'impact en 2025 des mesures nationales RH décidées en 2023-2024 (revalorisation des agents de catégorie C et revalorisation des grilles des personnels Dapouos) est financé respectivement pour 54 k€ et 210 k€. Par ailleurs, les mesures indemnitaires relatives à l'ISF Dapouos (taux plancher à 700 % pour les échelles 3,4 et 5 et à 800% pour les échelles 6,7 et 8) sont financées à hauteur de 184 k€.
- Mesures de fonctionnement : il s'agit d'une compensation du surcoût des denrées alimentaires (671 k€) et du soutien à l'atteinte des objectifs EGALIM (262 k€)
- Le Crous de Paris bénéficie également d'une dotation exceptionnelle pour le financement du loyer des services centraux à Plateau Urbain pour 700 k€.

▪ La fiscalité affectée : 3 500 k€

La recette CVEC (pour la partie dont le Crous est bénéficiaire) est prévue pour un montant de 3 500 k€.

▪ Les ressources propres : 63 598 k€

Outre les recettes liées aux activités de restauration et d'hébergement décrites page 17, le Crous de Paris prévoit pour **2 898 k€** d'autres recettes, dont notamment :

- 900 k€ pour les activités du Centre Sportif Universitaire dont la réouverture s'est effectuée en septembre 2024 ;
- 173 k€ relatifs à la convention de mutualisation pour la mise en œuvre des actions de médecine préventive des Crous Franciliens et du Cnous ;
- 310 k€ pour la mise à disposition des locaux du Centre Mazet ;
- 180 k€ de redevances pour les laveries ;
- 480 k€ de remboursements d'avoires auprès des divers fournisseurs (principalement de denrées alimentaires) ;
- 300 k€ au titre des loyers et redevances diverses
- 117 k€ au titre des remises de fin d'année
- 438 k€ de recettes diverses

I.1.2. Les recettes fléchées

Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Pour le Crous de Paris, les recettes fléchées concernent principalement des opérations immobilières ou des projets d'équipements particuliers et s'élèvent à 19 365k€ pour 2025.

Au titre de 2025, le Crous de Paris bénéficie de crédits de contractualisation, désormais intitulés « subvention pour charges d'investissement fléchée ». Ces crédits notifiés en autorisations d'engagements pour 2025 à hauteur de 3 300 k€ viennent s'ajouter aux crédits de contractualisation notifiés les années antérieures et pour lesquels des appels de fond à hauteur des dépenses réalisées sont prévus. Le Crous prévoit d'appeler 7 833k€ dans l'année 2025.

Financement des recettes fléchées par opérations	Plan Campus	CPER	Campus France	Plan de relance	Cnous	TOTAL
Réhabilitation Sarrailh	8 553 000 €			2 053 922 €		10 606 922 €
Bièvres					3 500 000 €	3 500 000 €
Modernisation structures					2 200 000 €	2 200 000 €
Porte de la chapelle					1 000 000 €	1 000 000 €
Fénélon			900 000 €			900 000 €
Livraison résidences					600 000 €	600 000 €
Barge					450 000 €	450 000 €
Saint-Jacques					83 078 €	83 078 €
Hopital Grand Paris Nord		25 000 €				25 000 €
	8 553 000 €	25 000 €	900 000 €	2 053 922 €	7 833 078 €	19 365 000 €

I.2. Les dépenses en autorisations d'engagement et crédits de paiements

Dépenses en autorisations d'engagement	Compte Fi 2023	BR2 2024	BI 2025	Ecart BI 2025/ BR2 2024
Personnel	37 459 530	40 299 814	43 000 000	2 700 186
dont CAS Pension	4 815 941	4 930 312	5 885 232	954 920
				-
Fonctionnement	61 291 551	75 310 000	54 050 000	- 21 260 000
<i>Denrées alimentaires</i>	13 949 134	15 400 000	16 250 000	850 000
<i>Loyers et charges versées</i>	10 131 610	28 150 000	7 500 000	- 20 650 000
<i>Viabilisation</i>	5 025 739	9 000 000	7 600 000	- 1 400 000
<i>Entretien - Equipement</i>	8 761 477	10 500 000	9 750 000	- 750 000
<i>Frais généraux</i>	13 363 504	10 700 000	11 350 000	650 000
<i>Participations financières</i>	10 060 087	1 560 000	1 600 000	40 000
Investissement	37 016 094	17 205 000	23 100 000	5 895 000
TOTAL	135 767 175	132 814 814	120 150 000	- 12 664 814

Dépenses en crédits de paiement	Compte Fi 2023	BR2 2024	BI 2025	Ecart BI 2025/ BR2 2024
Personnel	37 459 530	40 299 814	43 000 000	2 700 186
dont CAS Pension	4 815 941	4 930 312	5 885 232	954 920
				-
Fonctionnement	69 578 425	67 810 000	70 550 000	2 740 000
<i>Denrées alimentaires</i>	13 942 170	15 400 000	16 250 000	850 000
<i>Loyers et charges versées</i>	20 595 201	21 650 000	24 000 000	2 350 000
<i>Viabilisation</i>	5 025 739	9 000 000	7 600 000	- 1 400 000
<i>Entretien - Equipement</i>	7 943 034	9 500 000	9 750 000	250 000
<i>Frais généraux</i>	12 422 195	10 700 000	11 350 000	650 000
<i>Participations financières</i>	9 650 087	1 560 000	1 600 000	40 000
Investissement	4 931 767	19 990 000	24 675 000	4 685 000
TOTAL	111 969 722	128 099 814	138 225 000	10 125 186

I.2.1. Les dépenses non fléchées

Dépenses non-fléchées				
Dépenses en crédits de paiement	Compte Fi 2023	BR2 2024	BI 2025	Ecart BI 2025/ BR2 2024
Personnel	37 459 530	40 299 814	43 000 000	2 700 186
dont CAS Pension	4 815 941	4 930 312	5 885 232	954 920
	-	-	-	-
Fonctionnement	59 435 346	67 760 000	70 250 000	2 490 000
<i>Denrées alimentaires</i>	13 942 170	15 400 000	16 250 000	850 000
<i>Loyers et charges versées</i>	20 103 454	21 650 000	24 000 000	2 350 000
<i>Viabilisation</i>	5 025 739	9 000 000	7 600 000	- 1 400 000
<i>Entretien - Equipement</i>	7 902 588	9 450 000	9 750 000	300 000
<i>Frais généraux</i>	12 422 195	10 700 000	11 050 000	350 000
<i>Participations financières</i>	39 201	1 560 000	1 600 000	40 000
Investissement	48 887	1 754 000	3 700 000	1 946 000
TOTAL	96 943 764	109 813 814	116 950 000	7 136 186

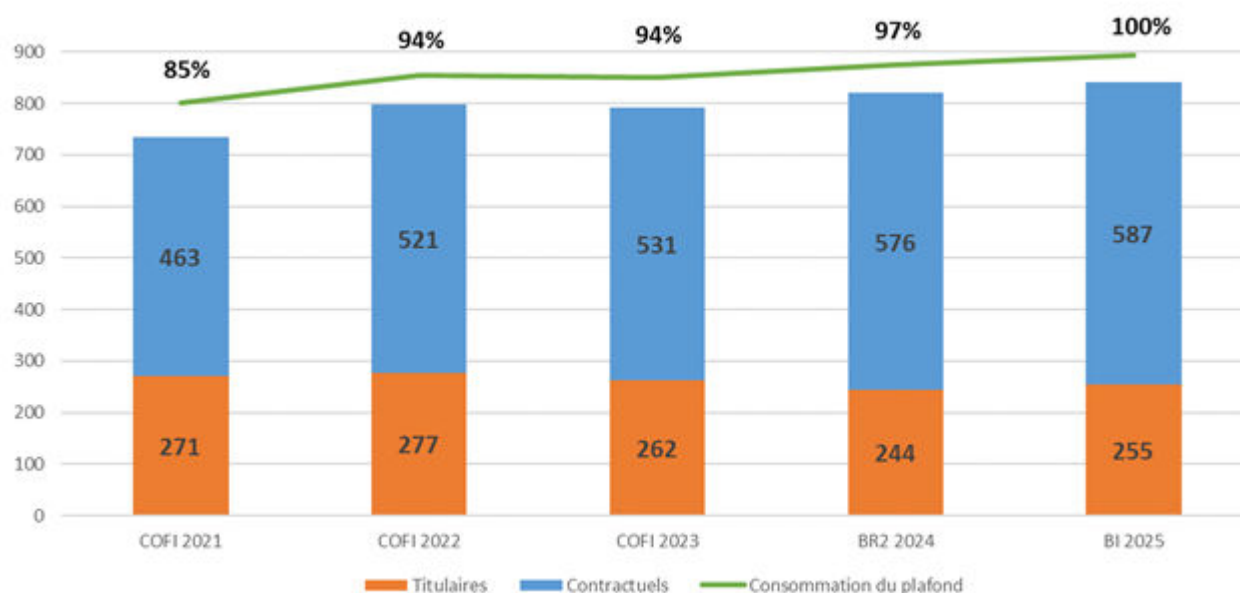
- **Emplois et dépenses de personnel :**

Projection de la consommation des emplois au cours de l'année 2025

		31 décembre 2024	30 juin 2025	31 décembre 2025
Sous plafond	Titulaires	244	252	255
	Contractuels	576	590	587
Hors plafond	Apprentis	5	10	10
Total		825	852	852

Pour l'année 2025, l'établissement prévoit de consommer complètement son autorisation d'emploi en sous-plafond avec un atterrissage au 31 décembre 2025 à 842 ETPT, soit une augmentation de 22 ETPT par rapport à la prévision d'exécution au 31 décembre 2024.

Evolution de la consommation du sous-plafond



Concernant le hors-plafond qui correspond aux emplois d'apprentis, la cible est de 10 ETPT soit +5 par rapport à 2024.

Au total, le Crous de Paris prévoit une consommation d'emploi 2025 à hauteur de 852 ETPT.

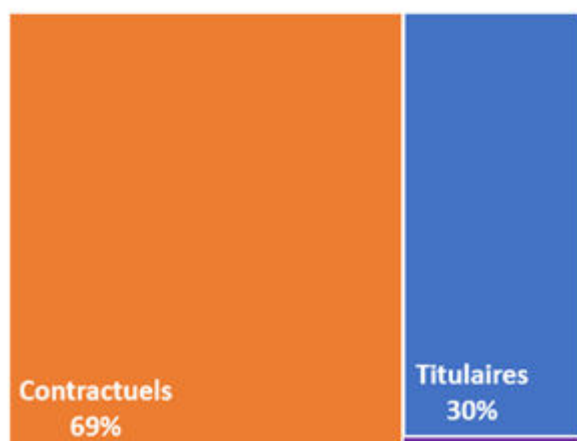
Cette perspective de hausse de la consommation s'appuie sur la poursuite de la dynamique volontariste de l'établissement en matière de recrutement et de stabilisation des équipes, dont les résultats sont déjà bien visibles en comparant 2023 et 2024.

De plus, les campagnes de cédés biennuelles participent à la stabilisation des équipes et à la limitation des périodes de vacance d'emploi qui dégradent la consommation sur l'année.

Par ailleurs, la très forte activité de la restauration, l'ouverture de nouvelles résidences, la nécessité de renforcer les services supports justifie cette prévision optimiste.

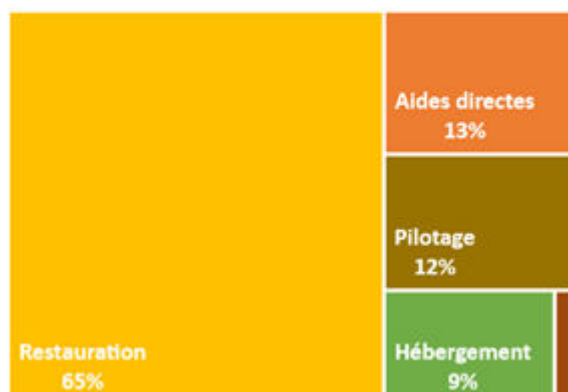
ETPT par typologie d'agent

■ Titulaires ■ Contractuels ■ Apprentis



ETPT par domaine d'activité

■ Aides directes ■ Restauration ■ Hébergement
■ Culture ■ Pilotage



Prévision des dépenses de personnels :

	BI 2024	BR2 2024	BI 2025	Variation BR 24 / BI 25
Titulaires	15 663 K€	15 266 K€	16 029 K€	763 K€
Contractuels	24 302 K€	23 686 K€	25 283 K€	1 597 K€
Apprentis	333 K€	147 K€	266 K€	119 K€
Autres dépenses	1 201 K€	1 201 K€	1 422 K€	221 K€
Total	41 500 K€	40 300 K€	43 000 K€	2 700 K€

La prévision d'exécution des dépenses de personnel pour 2025 s'établit à 43 M€ soit une augmentation de 2,7 M€ par rapport au BR2 2024.

Cette augmentation se décompose ainsi :

- Variations d'effectif :
 - **+ 581 K€** d'extension en année pleine des recrutements de 2024
 - **+ 1 000 K€** de variation d'effectif sous plafond (hors hausse du CAS Pension)
 - **+ 119 K€** de variation d'effectif des apprentis
- Extension en année pleine des mesures 2024 :
 - **+ 30 K€** de variation de l'enveloppe de points de NBI
- Mesures 2025 :
 - **+ 100 K€** pour les mesures individuelles (avancement, ...)
 - **+ 369 K€** de hausse des minimas de l'indemnitaire des personnels DAPOOUS
 - **+ 268 K€** d'augmentation du CAS Pension
- Divers :
 - **+ 33 K€** d'indemnité de précarité
 - **+ 200 K€** de provisions supplémentaires d'ARE

L'enveloppe consacrée à l'**action sociale** reste stable (**800k€**).

▪ Les dépenses de fonctionnement :

L'ensemble des dépenses de fonctionnement sont en hausse, du fait de l'inflation constatée sur les exercices précédents et de l'augmentation de l'activité du Crous.

Les dépenses alimentaires augmentent de **850 K€ (+6%)** en AE/CP par rapport au BR2 2024.

La prévision prend en compte le maintien de plusieurs facteurs notamment :

- La continuité d'un phénomène d'inflation sur les denrées alimentaires, qui devrait s'amenuiser dans l'année sans pour autant revenir au niveau précédent ;
- Un taux de fréquentation de la restauration étudiante élevé, y compris pour le recours aux repas à 1€, dans la continuité de celui de 2024 ;
- Une amélioration des circuits financiers des factures de denrées alimentaires pour lesquelles le Crous de Paris présentant de retards de traitement importants qui se sont considérablement améliorés en 2024 permettant de résorber une grande partie des factures des exercices antérieurs.

Les dépenses de viabilisation, comme indiqué précédemment, se maintiennent sur des prix élevés hérités de l'inflation ayant frappé le secteur énergétique sur les deux exercices précédents. Le CROUS a privilégié un recours aux marchés de la DAE afin de garantir une maîtrise optimale des coûts.

Les prévisions de dépenses en électricité sont en baisse du fait d'un rattrapage de paiements de factures sur l'année 2024. En effet, l'un des principaux fournisseurs d'électricité du Crous de Paris, EDF, a été confronté à un problème de dépôt de ses factures. Cela a engendré un décalage des paiements d'une grande partie des factures d'électricité de 2023 vers 2024. Ce décalage impacte l'exercice 2024 uniquement ce qui explique une baisse des CP sur 2025 puisque le Crous de Paris revient sur un rythme de consommation des CP d'une année pleine.

Dépenses de viabilisation

Dépenses de viabilisation	Compte Fi 2023	BR2 2024	BI 2025	Ecart BI 2025/ BR2 2024	Evolution / N-1
Électricité	976 413 €	4 895 000 €	3 000 000 €	-1 895 000 €	-38,7%
Chauffage sur réseau	1 314 878 €	1 515 000 €	1 650 000 €	135 000 €	8,9%
Eau	1 459 803 €	1 505 000 €	1 650 000 €	145 000 €	9,6%
Gaz	1 256 315 €	1 061 000 €	1 275 000 €	214 000 €	20,2%
Carburants et lubrifiants	20 616 €	24 000 €	25 000 €	1 000 €	4,2%
TOTAL GÉNÉRAL	5 028 025 €	9 000 000 €	7 600 000 €	-1 400 000 €	-15,6%

Les dépenses d'entretien et d'équipement sont estimées à 9 750 k€ (AE/CP), soit une augmentation de 300K€ par rapport à 2024. L'augmentation est justifiée par le besoin en équipement et en entretien des nouvelles résidences. Les postes principaux demeurent le nettoyage (3 388 k€), l'entretien (2 776 k€) et l'équipement (940k€).

Les frais généraux sont prévus pour un montant de 11 050 k€ (AE/CP). Le montant augmente de 350k€ par rapport à 2024. Les principaux postes de dépenses sont :

- Le reversement aux universités partenaires pour les redevances d'occupation des locaux et participations aux charges : 2 070 k€ (+ 722k€)
- Le recours à l'intérim : 1 500 k€ (+ 100k€) ;
- Les dépenses liées à la sécurité : 1 450 k€ (+ 50k€) ;
- L'internet en résidence : 910 k€ (+20 k€)

Les loyers et les charges versées sont prévues pour un montant de 24 M€ (+2 350k€). Cette augmentation provient des redevances bailleurs des nouvelles résidences du Crous de Paris. Certaines de ces résidences opérationnelles au cours de l'année 2024 consommeront des CP en année pleine pour 2025 tandis que d'autres seront mise à disposition au cours de l'année 2025. La liste de ces résidences est la suivante : Clichy Batignolles, Tolbiac, Germaine Krull, Guyton de Morveau et Carré des Invalides.

▪ **Les dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement non fléchées présentent d'un montant de 3 700k€ présentent une augmentation de + 1 946 k€. Ces dépenses ont principalement trait l'utilisation de la reprise sur provisions (2 300 k€) ainsi que des crédits sur financement CVEC pour financer l'opération Bièvres.

I.2.2. Les dépenses fléchées

Dépenses fléchées				
Dépenses en crédits de paiement	Compte Fi 2023	BR2 2024	BI 2025	Ecart BI 2025/ BR2 2024
Personnel	-	-	-	
dont CAS Pension	-	-	-	
Fonctionnement	10 143 079	50 000	300 000	250 000
Denrées alimentaires			-	-
Loyers et charges versées	491 747		-	-
Viabilisation			-	-
Entretien - Equipement	40 446	50 000	-	50 000
Frais généraux			300 000	300 000
Participations financières	9 610 886			-
Investissement	4 882 879	18 236 000	20 975 000	2 739 000
TOTAL	15 025 958	18 286 000	21 275 000	2 989 000

Remise à niveau de la signalétique intérieure et extérieure principalement des espaces de restauration : AE 2025 : 300 k€ - CP 2025 : 300 k€ (Frais généraux)

Les dépenses fléchées de fonctionnement s'expliquent par l'opération de remise à niveau de la signalétique mise en pause en 2024 compte-tenu de la mobilisation des services sur l'organisation des JOP.

Pour rappel, un marché de signalétique à bons de commandes a été attribué à la suite d'une consultation lancée en 2023. Une campagne de remplacement des anciens logos, panneaux, affichages divers a débuté fin 2023 et se poursuivra sur 2025.

Les dépenses fléchées concernent principalement les crédits d'investissement et la programmation des différentes opérations.

Dépenses				
	Fonctionnement		Investissement	
OPÉRATION	AE	CP	AE	CP
Réhabilitation Sarrailh			10 606 922 €	10 606 922 €
Bièvres			3 500 000 €	7 000 000 €
Equipelement restauration			1 700 000 €	1 700 000 €
Opération de construction RA et RU Jussieu				1 000 000 €
Bullier			1 000 000 €	1 000 000 €
Porte de la Chapelle			1 000 000 €	1 000 000 €
Livraison résidences			600 000 €	600 000 €
Barge				450 000 €
Equipelement hébergement			500 000 €	500 000 €
Fénélon			3 800 000 €	425 000 €
Carnes			100 000 €	100 000 €
Saint-Jacques			88 000 €	88 000 €
Divers			5 078 €	5 078 €
Signalétique	300 000 €	300 000 €		
	300 000 €	300 000 €	22 900 000 €	24 475 000 €

▪ **Réhabilitation du Bâtiment Sarrailh : AE 2025 : 10 607 k€ - CP 2025 : 10 607 k€**

Confiée à l'Epauf, la réhabilitation du centre Sarrailh a vocation à améliorer le bilan énergétique du bâtiment, rénover l'ensemble des locaux, repenser l'aménagement des espaces intérieurs et remettre aux normes de sécurité la globalité de la structure.

Les travaux ont nécessité la fermeture de plusieurs espaces et le déplacement de l'administration centrale vers le bâtiment Césure. Le chantier se poursuit. Le centre sportif universitaire a ouvert à nouveau ses portes en septembre 2024. Courant 2025, les espaces consacrés à la vie étudiante ainsi que le Café des sports devraient être livrés permettant de redonner au bâtiment Sarrailh sa dimension de bâtiment dédié à l'accueil et à la vie étudiante.

▪ **Réhabilitation du bâtiment Bièvre : AE 2025 : 3 500 k€ - CP : 7 000 k€** (dont 3 500k€ sur ressources propres - reprise de provision - et CVEC)

La réhabilitation du bâtiment Bièvre a subi plusieurs ralentissements d'ordre administratif. Les travaux ont pu reprendre courant 2024. L'entrée dans les locaux pour les services centraux est prévue pour septembre 2025 avec en léger décalé la livraison de l'espace cafétéria et les espaces dédiés au sport et bien-être ouverts aux étudiants.

En écho aux travaux lancés sur Sarrailh, le site de Bièvre comprendra également un espace "sport et bien-être" à la disposition des étudiants au niveau R-1 avec par exemple :

- Une salle de 82 m2 avec espace musculation et espace training /cardio : salle de musculation équipée en machines guidées, cardio et poids libres (haltères), en accès libre pour les étudiants, avec une petite partie cross-training dans laquelle pourraient être programmées des sessions encadrées par un coach en petits groupes.
- Une salle de 56m2 espace zen : en accès libre pour s'étirer (tapis et petit matériel de stretching à disposition) et également suivre des séances en visio ou encore accueillir des journées à thèmes ponctuellement.

L'aménagement de ce nouvel espace au R-1 sera financé par le biais des fonds CVEC.

▪ **Construction des restaurants administratif et universitaire du Campus de Jussieu : CP 2025 : 1 000 k€**

A l'initiative de Sorbonne Université en raison d'une modification de son projet de stratégie immobilière concernant le campus de Jussieu, et d'un commun accord avec le Crous de Paris, il a été décidé de renoncer à la construction d'un nouveau restaurant universitaire, les espaces actuels du restaurant administratif et du restaurant universitaire pouvant être dédiés à un projet d'envergure de restauration universitaire correspondant mieux aux besoins du site dans le cadre d'un projet de réhabilitation et de rénovation thermique.

Seul le projet de restaurant administratif relevant de la maîtrise d'ouvrage de Sorbonne Université devrait se poursuivre dans le cadre du marché de conception-réalisation initial.

Les échanges pour prendre en compte ce changement et la résiliation partielle (restaurant universitaire) du marché de conception-réalisation sont en cours. Il est prévu de finaliser et payer les études réalisées jusqu'à la fin de la phase APD avant la fin de l'année 2024 afin de négocier début 2025 l'indemnité de résiliation du marché ainsi que le transfert des marchés à Sorbonne Université, celle-ci reprenant ses compétences de maître d'ouvrage directement.

Il sera nécessaire après ces négociations d'établir le solde de tout compte de cette opération et de réajuster les crédits selon la réalité de l'opération exécutée.

▪ **Rénovation des espaces de restauration Bullier : AE 2025 : 1 000 k€ - CP 2025 : 1 000 k€**

Cette opération nécessitant un budget de 3,5M€ venant pour 1 M€ de financements de contractualisation et de 1M€ de la ville de Paris devrait pouvoir bénéficier d'une reventilation des crédits prévus initialement pour le RU du campus Jussieu.

Elle vise à une requalification des espaces de distribution et d'amélioration des espaces de production dans l'objectif de rendre ce bâtiment Sarrailh multi-usages homogène dans la qualité de ses espaces et services envers ces différents publics. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2023, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage vient d'être lancé pour mener les études complémentaires début 2025 et pouvoir réaliser les travaux les plus urgents en 2025, la difficulté de l'opération résidant dans les contraintes calendaires importantes, le fonctionnement de la structure étant indispensable sur l'année universitaire.

▪ **Site de Porte de la chapelle : AE 2025 : 1 000 k€ - CP 2025 : 1 000 k€**



Le site du Campus Condorcet Porte de la Chapelle est situé au carrefour de l'avenue de la Porte de La Chapelle et du boulevard Ney, à l'emplacement de l'ancienne Gare Dubois. D'une surface de 9 000 M², le site accueillera à la rentrée 2025 un ensemble d'équipements financés par la Ville de Paris, la Région Île-de-France et l'État. Sont prévus :

- Une cafétéria – Ventre en libre-service de 420 places assises gérée par le Crous de Paris.
- Une zone de production pour une partie de l'offre de restauration qui sera proposée
- Des lieux d'enseignement des formations de licence l'université Panthéon Sorbonne (Paris 1)
- Une bibliothèque
- Des locaux consacrés à la vie de campus
- Des locaux destinés à l'administration du site

La dimension « vie de campus » sera renforcée par l'installation sur place d'une antenne dédiée appartenant à la Ville de Paris : l'EVE (Espace vie étudiante de la Ville de Paris), un lieu favorisant le travail en commun entre étudiants, chercheurs, entrepreneurs et structures engagées dans la thématique de l'innovation sociale.

Le Crous de Paris dispose d'une surface d'environ 2000 m² sur différentes zones avec un espace de consommation (environ 2/5 de la surface) de 420 places assises.

La production des sandwiches, salades, bowl sera faite sur place. La production des plats à réchauffer sera réalisée en cuisine centrale (Condorcet Aubervilliers).

La cafétéria sera ouverte de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi, dans un esprit de service continu, et de 9h à 15h le samedi (horaires à préciser). La salle de restauration sera ouverte aux mêmes heures et périodes que celles de l'université avec fonction de coworking.

Les convives pourront se servir soit dans les vitrines réfrigérées, avec accès à des micro-ondes dans la salle, soit au comptoir en vente assistée pour le chaud (quiches, paninis, snacking etc.).

Le Crous de Paris prend en charge les équipements et mobiliers de l'espace qui lui est dédié. L'installation est prévue courant le deuxième trimestre de l'année pour une ouverture au 1^{er} septembre 2025.

▪ **Poursuite de l'opération résidence internationale Fénelon : AE 2025 : 3 800 k€ - CP 2025 : 415 k€**

Le projet porté par le Crous de Paris a pour objet la mise en œuvre d'un projet de réaménagement d'un immeuble appartenant à la Fondation Pierre de Coubertin, en vue de la création d'une résidence universitaire du Crous.

L'immeuble destiné à cette opération est situé au n°7 de l'avenue de l'Observatoire à Paris. Il s'agit d'un immeuble de R+7 comprenant un niveau de sous-sol. Cet immeuble a été mis à disposition par bail emphytéotique au Crous par la fondation Pierre de Coubertin, dans la perspective de cette opération.

Le bail emphytéotique entre la fondation de Coubertin et le Crous de Paris a été signé le 2 mai 2022, pour une durée de 35 ans (à compter de la signature). Ce bail est consenti et accepté moyennant une redevance hors taxes et hors charges d'un montant de cent soixante-quinze mille euros (175.000 Euros) payable avec un versement annuel hors taxes et hors charges par le PRENEUR au BAILLEUR d'un montant de cinq mille euros (5.000 Euros) hors taxes et hors charges.

Les études ont conduit à rehausser le montant de l'opération qui s'établit désormais à 4,2 M€ sur la base d'un financement Campus France de 2,5 M€ et d'un financement contractualisation Crous de 1,7 M€.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué fin 2024, des diagnostics complémentaires sont en cours mais les marchés de travaux seront contractés en 2025 pour une réalisation sur 2026 avec un achèvement prévu en 2027.

▪ **Renouvellement des équipements de restauration et rénovation et mise aux normes des espaces de restauration : AE 2025 : 1700 k€ - CP 2025 : 1700 k€**

Le Crous de Paris poursuit sa politique volontariste de renouveler les équipements de restauration afin d'améliorer le service rendu à l'étudiant tout en prenant en compte de meilleures conditions de travail pour ses agents. Ces crédits permettront également de finaliser ou de réaliser des travaux de rénovation et de mise aux normes de certains espaces de restauration.

▪ **Equipements et rénovation des résidences : AE 2025 : 500 k€ - CP 2025 : 500 k€**

Une enveloppe est également prévue pour la rénovation des équipements des résidences. Une enveloppe complémentaire a également été prévue d'une part pour venir « renforcer » la programmation des opérations de rénovation des équipements et des infrastructures afin de faire face à des besoins impondérables qui surviendraient et d'autre part pour mettre en œuvre le plan de mobilité durable qui vise à remplacer les véhicules thermiques vieillissants et proposer de nouveaux équipements de mobilité douce.

▪ **Saint-Jacques : AE 2025 : 88 k€ - CP 2025 : 88 k€**

Une enveloppe de 88 k€ est également prévue sur les crédits de contractualisation 2024 afin de mener les études préalables nécessaires à la réhabilitation de la résidence Saint-Jacques dont le Crous est affectataire depuis le 1^{er} septembre 2023.

▪ **Carmes : AE 2025 : 100 k€ - CP 2025 : 100 k€**

Les travaux de rénovation de la chaufferie de la résidence hôtelière des Carmes sont dépendants de la CPCU et ont été décalés au printemps 2025 en raison des JOP 2024.

II. Equilibre financier

Le tableau d'équilibre financier présente une variation de trésorerie de – 10 225 k€.

Le solde budgétaire déficitaire de – 13 175 k€ est impacté par les opérations pour compte de tiers dont les encaissements sont plus importants que les décaissements (+ 2 950 k€). Les autres décaissements non budgétaires ainsi que les emprunts, prêts et les dépôts et cautionnements sont neutralisés entre décaissements et encaissements.

BESOINS			FINANCEMENTS		
	BR2 2024	BI 2025	BR2 2024	BI 2025	
Solde budgétaire (déficit)	5 993 811	13 175 000 €	-	- €	Solde budgétaire (excédent)
Augmentation des dettes financières	2 400 000	2 400 000 €	2 400 000	2 400 000 €	Remboursement des dettes financières
Opérations au nom et pour le compte de tiers	45 480 000	43 977 000 €	47 940 000	46 927 000 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers
Autres décaissements non budgétaires	25 000 000	25 000 000 €	25 000 000	25 000 000 €	Autres encaissements non budgétaires
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	78 873 811 €	84 552 000 €	75 340 000 €	74 327 000 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
ABONDEMENT de la trésorerie	-	- €	3 533 811 €	10 225 000 €	PRELEVEMENT de la trésorerie
dont Abondement de la trésorerie fléchée	-	- €	3 038 561 €	1 910 000 €	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont Abondement de la trésorerie non fléchée	-	- €	495 250 €	8 315 000 €	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	78 873 811 €	84 552 000 €	78 873 811 €	84 552 000 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

III.Situation patrimoniale

Prévision Situation patrimoniale	Compte Fi 2023	BR2 2024	BI 2025	Ecart BI 2025/ BR2 2024
Dépenses de fonctionnement (hors amort)	73 382 531 €	68 614 246 €	71 850 799 €	3 236 553 €
Dépenses de personnel (hors prov)	36 753 127 €	39 252 568 €	41 560 000 €	2 307 432 €
Dotations aux amortissements	9 287 888 €	8 289 201 €	7 089 201 €	-1 200 000 €
TOTAL DEP FCT	119 423 546 €	116 156 015 €	120 500 000 €	4 343 985 €
Recettes de fonctionnement	119 951 202 €	114 958 545 €	114 520 000 €	-438 545 €
Reprise sur provisions	2 896 442 €	88 000 €	2 300 000 €	2 212 000 €
TOTAL REC FCT	122 847 644 €	115 046 545 €	116 820 000 €	1 773 455 €
RESULTAT	3 424 098 €	-1 109 470 €	-3 680 000 €	-2 570 530 €
Eléments de CAF	1 993 665 €	3 681 353 €	200 000 €	-3 481 353 €
Dep INV	7 375 819 €	19 990 000 €	24 675 000 €	4 685 000 €
Rec INV	5 376 401 €	18 236 000 €	20 975 000 €	2 739 000 €
Variation du fonds de roulement	3 418 345 €	817 883 €	-7 180 000 €	-7 997 883 €

Il est à noter qu'en sus des produits d'exploitation, le compte de résultat comprend la reprise de provision pour gros entretien réparations à hauteur de 2,3 M€ mobilisée pour la réhabilitation du site Bièvre.

III.1. Les produits d'exploitation

Produits d'exploitation	Compte Fi 2023	BR2 2024	BI 2025	Ecart BI 2025 / BR2 2024
Redevances d'hébergement	35 656 724 €	36 855 000 €	40 200 000 €	3 345 000 €
dont impact JO		1 988 000 €	-	1 988 000 €
Produits de restauration	21 397 831 €	24 306 000 €	24 700 000 €	394 000 €
dont restauration étudiante	14 185 156 €	15 800 000 €	16 060 000 €	260 000 €
dont restauration administrative	5 801 554 €	7 049 000 €	7 160 000 €	111 000 €
dont prestations exceptionnelles	1 411 121 €	1 457 000 €	1 480 000 €	23 000 €
Produits non marchands	1 826 375 €	2 768 215 €	2 783 464 €	15 249 €
TOTAL	58 880 930 €	63 929 215 €	67 683 464 €	3 754 249 €

Pour l'hébergement : La projection des recettes d'hébergement tient compte des estimations relatives à l'évolution du nombre de places comme du taux d'occupation ainsi que de l'évolution des loyers. Depuis le budget initial 2024, et conformément à la réglementation en vigueur, l'évolution des loyers des Crous est assurée en appliquant l'indice de référence des loyers (IRL) et le budget est construit en tenant compte de cette évolution.

Par ailleurs, les recettes d'hébergement prennent en compte l'effet :

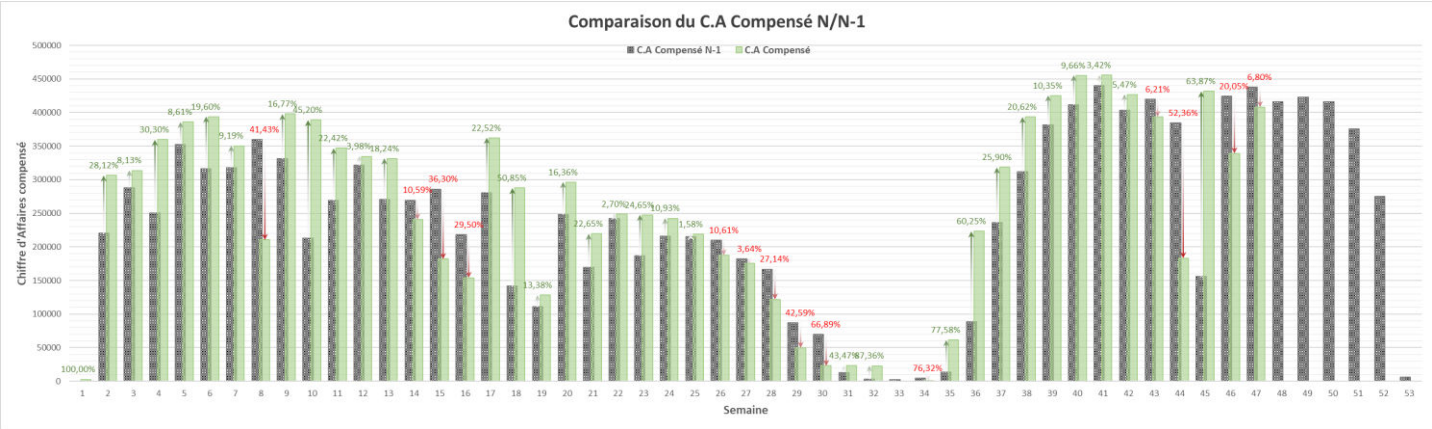
- de l'ouverture en cours d'année 2024 des résidences :
 - Mouzaïa (103 logements, financement PLUS)
 - Tolbiac (369 lits, financement PLUS)
 - Guyton de Morveau, (67 lits, financements PLS)
- de la mise en exploitation de trois nouvelles résidences début 2025 :
 - Clichy (151 lits ; financement PLS)
 - Carré des Invalides (112 lits, financement PLS)
 - Germaine Krull (75 lits ; financement en PLUS)
- De la fermeture de la résidence Bastille pour des travaux de rénovation énergétique pendant 18 mois.

Pour la restauration, les projections 2025 tiennent compte de la tendance observée sur 2024 et la fréquentation est envisagée à un niveau au moins égal à celui de l'année 2024.

Ainsi, l'augmentation de **1 166 K€** tient compte :

- du niveau très haut de la fréquentation étudiante ;
- de la poursuite du dispositif du repas à 1€ dans les mêmes modalités avec le principe d'une compensation à l'euro ;
- de la poursuite du déploiement de la distribution automatique ;
- d'un maintien au même niveau des recettes liées aux prestations exceptionnelles.

Evolution du CA compensé (subvention repas à 1 € inclus) : années 2023 et 2024.



III.2. Les charges

Les éléments essentiels concernant les charges d'exploitation ont été présentés dans le paragraphe consacré aux dépenses budgétaires.

Ce paragraphe porte essentiellement sur les variations des dotations aux amortissements et provisions.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions est maintenu dans sa globalité à l'exception notable des éléments exceptionnels inscrits en BR2 2024 correspondant à une provision supplémentaire pour créances douteuses à hauteur de 1,2M€.

La dotation aux amortissements, dépréciations et provisions s'élève en budget initial à 7 100 k€ et sera réévaluée au regard du compte financier 2024.

III.3. L'analyse de la soutenabilité

Le résultat prévisionnel 2025 est estimé à **- 3 680 k€**, mais il comprend la reprise sur provisions permettant de financer l'opération Bièvres. Le résultat est donc majoré de cette reprise pour 2,3 M€.

Sans cet élément exceptionnel, le résultat s'établirait à - 5 980 k€.

Il comprend également une recette de CVEC à hauteur de 3,5 M€ qui participe favorablement au résultat de l'exercice pour 1,3 M€ prévus en dépenses d'investissement.

Il devrait néanmoins évoluer favorablement en cours d'exercice en fonction des crédits supplémentaires de SCSP alloués.

L'insuffisance d'autofinancement (IAF) est de **- 3 480 k€** et un prélèvement du fonds de roulement est prévu pour un montant de **7 180 k€**. Le fonds de roulement prévisionnel à fin d'année 2025 s'établit à **4 817 k€**.

IV. Evolution des agrégats financiers

IV.1. Analyse du fonds de roulement mobilisable

L'évaluation de la part mobilisable du fonds de roulement nécessite de retraiter son fonds de roulement net global (FRNG). En effet, le fonds de roulement intègre une part mobilisable et une part qui est affecté à la couverture de décaissements futurs ou à des finalités juridiquement définies et qui par conséquent n'est pas directement mobilisable.

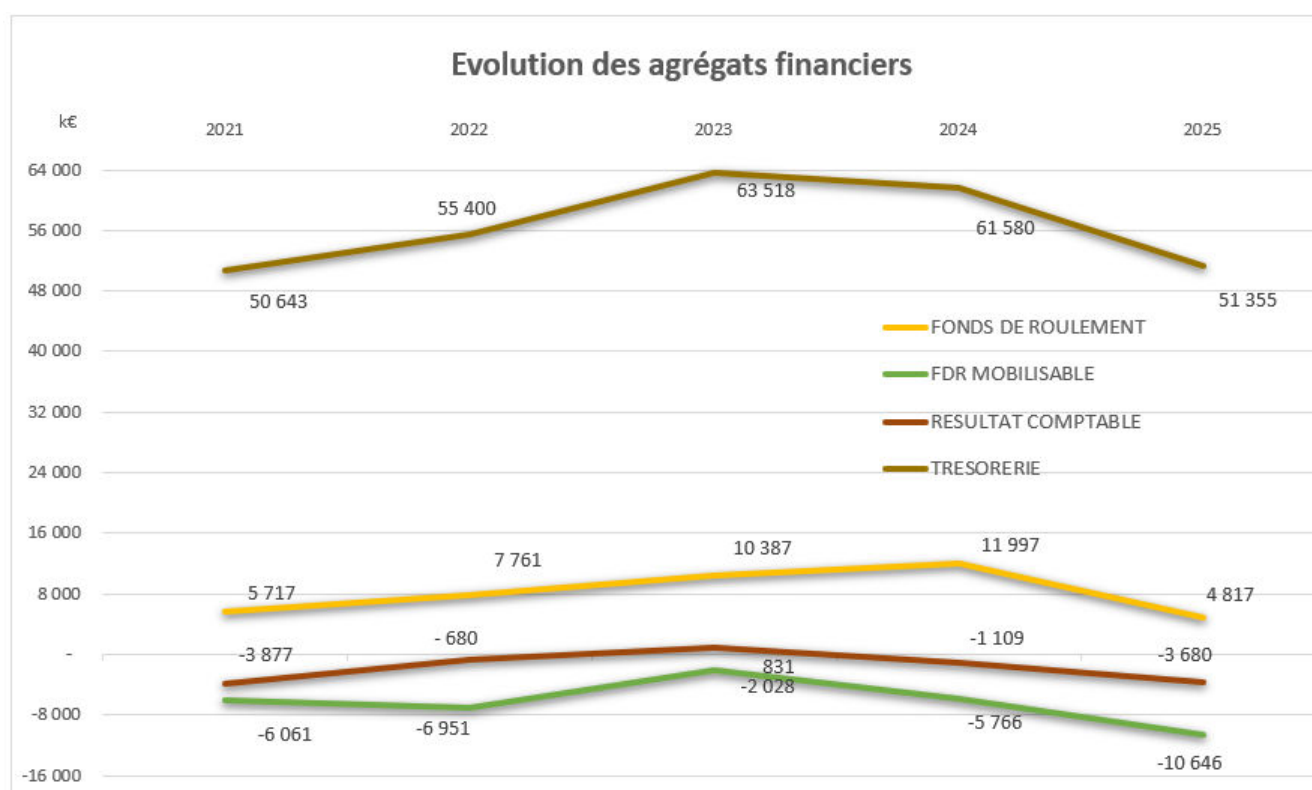
Tableau de retraitement		Données en €
Fonds de roulement net global au 31/12/2024		11 996 845 €

Evolution du fonds de roulement en 2025		
0	Variation du fonds de roulement Budget Initial	- 7 180 000 €
Fonds de roulement net global fin 2025		4 816 845 €

Fonds de roulement lié à des dépenses futures probables ou certaines		
1	Provisions	7 652 990 €
2	Emprunts et dettes assimilées	504 128 €
	Emprunts (retenue 1 annuité)	95 875 €
	Cautionnements (15% de retenue de précaution)	408 253 €
3	Opérations pluriannuelles liées à l'investissement	- €
	Subvention déjà perçues mais non utilisées (hors Titre de Recette d'Avance)	- €
	Autofinancement avec engagement juridique pris	- €
4	Autres opérations fléchées ayant fait l'objet d'un TR global couvrant plusieurs exercices	9 605 480 €

Fonds de roulement non disponible		
TOTAL du Fonds de roulement non disponible		17 762 598 €
Fonds de roulement mobilisable		
Fonds de roulement disponible Budget initial 2025		- 12 945 754 €

IV.2. Synthèse des agrégats financiers



en Keuros	2021	2022	2023	2024	2025
RESULTAT COMPTABLE	- 3 877	- 680	831	- 1 109	- 3 680
FONDS DE ROULEMENT	5 717	7 761	10 387	11 997	4 817
FDR MOBILISABLE	- 6 061	- 6 951	- 2 028	- 5 766	- 10 646
TRESORERIE	50 643	55 400	63 518	61 580	51 355
T. MOBILISABLE	- 1 952	- 2 999	2 836	- 2 354	- 7 519

BUDGET INITIAL 2025

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	842	10	852

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c)	842
---	-----

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	842,00	41 312 423 €	10,00	265 558 €	852,00	43 000 000 €
1. TITULAIRES	255,00	16 029 266 €			255,00	16 029 266 €
* Titulaires État	255,00	16 029 266 €			255,00	16 029 266 €
* Titulaires organisme (corps propre)	0,00	0 €			0,00	0 €
2. CONTRACTUELS	587,00	25 283 157 €	0,00	0 €	587,00	25 283 157 €
* Contractuels de droit public	587,00	25 283 157 €	0,00	0 €	587,00	25 283 157 €
CDI	470,00	21 490 683 €			470,00	21 490 683 €
CDD	117,00	3 792 474 €	0,00	0 €	117,00	3 792 474 €
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €
* Contractuels de droit privé	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €
CDI	0,00	0 €			0,00	0 €
CDD	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €
3. CONTRATS AIDES			10,00	265 558 €	10,00	265 558 €
4. AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						1 422 019 €

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0,00	0 €
5. EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0 €
6. EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0 €

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (mises à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	1,00	0 €
7. EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0 €
8. EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1,00	0 €

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2025

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Budget rectificatif n°1 2024 <i>date CA 9 juillet 2024</i>		Montants prévision d'exécution 2024		Montants Budget initial 2025		Montants Budget rectificatif n°1 2024 <i>date CA 9 juillet 2024</i>	Montants prévision d'exécution 2024	Montants Budget initial 2025	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	41 499 814 €	41 499 814 €	40 299 814 €	40 299 814 €	43 000 000 €	43 000 000 €	106 458 564 €	106 858 564 €	105 685 000 €	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS	5 530 312 €	5 530 312 €	4 930 312 €	4 930 312 €	5 885 232 €	5 885 232 €	41 417 197 €	42 477 677 €	38 148 919 €	Subvention pour charges de service public
Pension							0 €	0 €	0 €	Subvention pour charges d'investissement
							0 €	223 835 €	237 617 €	Autres financements de l'Etat
							3 500 000 €	3 687 970 €	3 500 000 €	Fiscalité affectée
Fonctionnement	75 310 000 €	67 810 000 €	75 310 000 €	67 810 000 €	54 050 000 €	70 550 000 €	410 000 €	170 000 €	200 000 €	Autres financements publics
Denrées alimentaires	14 900 000 €	14 900 000 €	15 400 000 €	15 400 000 €	16 250 000 €	16 250 000 €	61 131 367 €	60 299 082 €	63 598 464 €	Recettes propres
Loyers et charges versées	29 000 000 €	21 500 000 €	28 150 000 €	21 650 000 €	7 500 000 €	24 000 000 €				
Viabilisation	9 250 000 €	9 250 000 €	9 000 000 €	9 000 000 €	7 600 000 €	7 600 000 €	20 947 439 €	15 247 439 €	19 365 000 €	Recettes fléchées*
Entretien - Equipement	8 600 000 €	8 600 000 €	10 500 000 €	9 500 000 €	9 750 000 €	9 750 000 €	4 544 264 €	4 848 186 €	7 833 078 €	Subvention pour charges d'investissement fléchée
Frais généraux	13 500 000 €	13 500 000 €	10 700 000 €	10 700 000 €	11 350 000 €	11 350 000 €	13 653 175 €	9 599 253 €	10 631 922 €	Autres financements de l'Etat fléchés
Participations financières	60 000 €	60 000 €	1 560 000 €	1 560 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €	2 750 000 €	800 000 €	900 000 €	Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
Intervention (le cas échéant)										
Investissement	19 531 000 €	22 440 000 €	17 205 000 €	19 990 000 €	23 100 000 €	24 675 000 €				
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	136 340 814 €	131 749 814 €	132 814 814 €	128 099 814 €	120 150 000 €	138 225 000 €	127 406 003 €	122 106 003 €	125 050 000 €	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		0 €		0 €		0 €	4 343 811 €	5 993 811 €	13 175 000 €	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2025

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES								
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A) CP (B)
Aides directes	6 290 000 €	6 290 000 €							6 290 000 € 6 290 000 €
Hébergement	4 072 768 €	4 072 768 €	22 400 000 €	39 275 000 €			5 018 000 €	1 643 000 €	31 490 768 € 44 990 768 €
Restauration	24 534 000 €	24 534 000 €	25 995 000 €	25 995 000 €			3 705 078 €	5 155 078 €	54 234 078 € 55 684 078 €
Action culturelle	857 232 €	857 232 €	2 605 000 €	2 605 000 €			1 330 000 €	1 330 000 €	4 792 232 € 4 792 232 €
Pilotage et Animation du programme	7 246 000 €	7 246 000 €	3 050 000 €	2 675 000 €			13 046 922 €	16 546 922 €	23 342 922 € 26 467 922 €
TOTAL	43 000 000 €	43 000 000 €	54 050 000 €	70 550 000 €			23 100 000 €	24 675 000 €	120 150 000 € 138 225 000 €

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B	0 €
--	-----

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES										
	Recettes globalisées						Recettes fléchées				Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchée	Autres financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Etat - Programme 231	38 148 919 €		237 617 €				7 833 078 €	10 631 922 €	900 000 €		57 751 536 €
Etat - Programme 150											0 €
Etat - Programme 349											0 €
Etat - Programme 380											0 €
Etat - Autres programmes à détailler											0 €
Collectivités publiques					50 000 €						50 000 €
Autres organismes											0 €
CVEC											0 €
Ressources propres activité Hébergement						37 200 000 €					37 200 000 €
Ressources propres activité Restauration						23 500 000 €					23 500 000 €
Ressources propres Autres				3 500 000 €	150 000 €	2 898 464 €					6 548 464 €
TOTAL	38 148 919 €	0 €	237 617 €	3 500 000 €	200 000 €	63 598 464 €	7 833 078 €	10 631 922 €	900 000 €	0 €	125 050 000 €

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C	13 175 000 €
---------------------------------------	--------------

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2025

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Budget rectificatif n°1 2024 <i>date CA 9 juillet 2024</i>	Montants prévision d'exécution 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2024 <i>date CA 9 juillet 2024</i>	Montants prévision d'exécution 2024	Montants Budget initial 2025	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	4 343 811 €	5 993 811 €	13 175 000 €	0 €	0 €	0 €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>							<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>							<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	2 400 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	45 650 000 €	45 480 000 €	43 977 000 €	48 550 000 €	47 940 000 €	46 927 000 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	25 000 000 €	25 000 000 €	25 000 000 €	25 000 000 €	25 000 000 €	25 000 000 €	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	77 393 811 €	78 873 811 €	84 552 000 €	75 950 000 €	75 340 000 €	74 327 000 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	0 €	0 €	0 €	1 443 811 €	3 533 811 €	10 225 000 €	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			0 €	103 561 €	3 038 561 €	1 910 000 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	0 €	0 €	0 €	1 340 250 €	495 250 €	8 315 000 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	77 393 811 €	78 873 811 €	84 552 000 €	77 393 811 €	78 873 811 €	84 552 000 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2025

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT				
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
Aide Mobilité Master Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	44343AMM 4675131AMM	AMM	734 000 €	734 000 €
Aides spécifiques Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	44343ASPE 467514ASPE	Aides spécifiques	4 056 097 €	4 056 097 €
Aide à la mobilité Parcoursup Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	44343AMP 4675132AMP	Parcoursup	1 939 000 €	1 939 000 €
Grande Ecole du Numérique Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	44343GEN 467512GEN	GEN	1 158 000 €	1 158 000 €
Bourses Régionale au Mérite Région Ile-de-France	44347 46787	Bourses BRME	2 600 000 €	2 600 000 €
Bourses GENES Groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques	44343GENES 467518GENES	Bourses GENES		
Bourses ministère de la Culture Ministère de la Culture	44343MCC 4675151MCC	Bourses MCC	7 352 760 €	7 352 760 €
Aides spécifiques ministère de la Culture Ministère de la Culture	44343MCCASAA 4675152MCCASAA	Bourses MCC ASAA	176 770 €	176 770 €
Bourses ministère de l'Agriculture Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt	44343MAAF 467516MAAF	Bourses MAAF	150 373 €	150 373 €
Dons et Legs - Giveka	463121GIVE 463122GIVE	Dons et Legs	60 000 €	60 000 €
Dons et Legs - Lassence	463111LASS 463112LASS	Dons et Legs		
CVEC	46762CVEC2425 46763CVEC2425	CVEC	24 000 000 €	27 700 000 €
AILE - Aide à l'installation des logements étudiants	44347	AILE	850 000 €	
TVA	44571	TVA encaissée		1 000 000 €
	44562 / 44566 / 44551TVA	TVA décaissée	900 000 €	
TOTAL			43 977 000 €	46 927 000 €

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2025

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget rectificatif n°1 2024 <i>date CA 9 juillet 2024</i>	Montants prévision d'exécution 2024	Montants Budget initial 2025	PRODUITS	Montants Budget rectificatif n°1 2024 <i>date CA 9 juillet 2024</i>	Montants prévision d'exécution 2024	Montants Budget initial 2025
Personnel	40 274 568 €	39 252 568 €	41 560 000 €	Subventions de l'Etat	41 417 197 €	42 477 677 €	38 148 919 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	5 530 312 €	4 930 312 €	5 885 232 €	Fiscalité affectée	3 500 000 €	3 687 970 €	3 500 000 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	74 474 447 €	76 903 447 €	78 940 000 €	Autres subventions	260 000 €	50 000 €	300 000 €
Intervention (le cas échéant)	- €			Autres produits	68 511 348 €	68 830 898 €	74 871 081 €
TOTAL DES CHARGES (1)	114 749 015 €	116 156 015 €	120 500 000 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	113 688 545 €	115 046 545 €	116 820 000 €
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	- €	- €	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	1 060 470 €	1 109 470 €	3 680 000 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	114 749 015 €	116 156 015 €	120 500 000 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	114 749 015 €	116 156 015 €	120 500 000 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget rectificatif n°1 2024 <i>date CA 9 juillet 2024</i>	Montants prévision d'exécution 2024	Montants Budget initial 2025
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 060 470 €	- 1 109 470 €	- 3 680 000 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 089 201 €	8 289 201 €	7 100 000 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		88 000 €	2 300 000 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 519 848 €	4 519 848 €	4 600 000 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 508 883 €	2 571 883 €	- 3 480 000 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget rectificatif n°1 2024 <i>date CA 9 juillet 2024</i>	Montants prévision d'exécution 2024	Montants Budget initial 2025	RESSOURCES	Montants Budget rectificatif n°1 2024 <i>date CA 9 juillet 2024</i>	Montants prévision d'exécution 2024	Montants Budget initial 2025
Insuffisance d'autofinancement	- €	- €	3 480 000 €	Capacité d'autofinancement	1 508 883 €	2 571 883 €	- €
Investissements	22 440 000 €	19 990 000 €	24 675 000 €	Financement de l'actif par l'État	20 581 000 €	17 436 000 €	19 069 922 €
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	210 000 €	800 000 €	1 905 078 €
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières	2 400 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €	Augmentation des dettes financières	2 400 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	24 840 000 €	22 390 000 €	30 555 000 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	24 699 883 €	23 207 883 €	23 375 000 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	- €	817 883 €	- €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	140 117 €	- €	7 180 000 €

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget rectificatif n°1 2024 <i>date CA 9 juillet 2024</i>	Montants prévision d'exécution 2024	Montants Budget initial 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-140 117 €	817 883 €	-7 180 000 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	1 303 694 €	4 351 694 €	3 045 000 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 443 811 €	-3 533 811 €	-10 225 000 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	11 038 845 €	11 996 845 €	4 816 845 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-52 630 911 €	-49 582 911 €	-46 537 911 €
Niveau final de la TRESORERIE	63 669 756 €	61 579 756 €	51 354 756 €

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2025

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	61 579 756 €	39 879 320 €	39 289 884 €	39 666 031 €	49 876 595 €	57 878 193 €	60 055 713 €	52 216 277 €	47 613 885 €	52 308 449 €	57 589 013 €	54 464 577 €	612 417 692 €
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	1 000 000 €	7 010 000 €	6 267 617 €	20 010 000 €	19 510 000 €	5 510 000 €	5 010 000 €	1 015 000 €	10 515 000 €	17 030 000 €	7 030 000 €	5 777 383 €	105 685 000 €
Subvention pour charges de service public				14 000 000 €	14 000 000 €					10 000 000 €		148 919 €	38 148 919 €
Subvention pour charges d'investissement													- €
Autres financements de l'État			237 617 €										237 617 €
Fiscalité affectée									3 500 000 €				3 500 000 €
Autres financements publics		10 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	200 000 €
Recettes propres	1 000 000 €	7 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	5 500 000 €	5 500 000 €	5 000 000 €	1 000 000 €	7 000 000 €	7 000 000 €	7 000 000 €	5 598 464 €	63 598 464 €
Recettes budgétaires fléchées	- €	1 000 000 €	4 308 966 €	1 900 000 €	- €	4 867 956 €	- €	1 500 000 €	2 430 000 €	1 500 000 €	25 000 €	1 833 078 €	19 365 000 €
Subvention pour charges d'investissement fléchée		1 000 000 €		1 000 000 €		1 000 000 €		1 500 000 €		1 500 000 €		1 833 078 €	7 833 078 €
Autres financements de l'État fléchés			4 308 966 €			3 867 956 €			2 430 000 €		25 000 €		10 631 922 €
Autres financements publics fléchés				900 000 €									900 000 €
Recettes propres fléchées													- €
Opérations non budgétaires	5 080 250 €	5 380 250 €	5 280 250 €	5 280 250 €	5 280 250 €	5 280 250 €	15 280 250 €	5 280 250 €	5 280 250 €	5 280 250 €	5 280 250 €	6 344 250 €	74 327 000 €
Emprunts : encaissements en capital													- €
Prêts : encaissement en capital	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	3 000 €
Dépôts et cautionnements		300 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	297 000 €	2 397 000 €
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	3 080 000 €	3 080 000 €	3 080 000 €	3 080 000 €	3 080 000 €	3 080 000 €	13 080 000 €	3 080 000 €	3 080 000 €	3 080 000 €	3 080 000 €	3 047 000 €	46 927 000 €
TVA encaissée	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	120 000 €	1 000 000 €
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	13 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	2 927 000 €	45 927 000 €
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													- €
Autres encaissements d'opérations non budgétaires	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	3 000 000 €	25 000 000 €
A. TOTAL	6 080 250 €	13 390 250 €	15 856 833 €	27 190 250 €	24 790 250 €	15 658 206 €	20 290 250 €	7 795 250 €	18 225 250 €	23 810 250 €	12 335 250 €	13 954 711 €	199 377 000 €
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	11 500 000 €	8 800 000 €	10 300 000 €	11 800 000 €	8 800 000 €	8 800 000 €	11 800 000 €	4 800 000 €	8 800 000 €	13 800 000 €	9 300 000 €	8 450 000 €	116 950 000 €
Personnel	3 500 000 €	3 500 000 €	3 500 000 €	3 500 000 €	3 500 000 €	3 500 000 €	3 500 000 €	3 500 000 €	3 500 000 €	3 500 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	43 000 000 €
Fonctionnement	8 000 000 €	5 000 000 €	6 500 000 €	8 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	8 000 000 €	1 000 000 €	5 000 000 €	10 000 000 €	5 000 000 €	3 750 000 €	70 250 000 €
Intervention													- €
Investissement		300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	700 000 €	3 700 000 €
Dépenses liées à des recettes fléchées	1 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	4 308 966 €	1 000 000 €	1 050 000 €	3 917 956 €	1 050 000 €	1 050 000 €	2 480 000 €	918 078 €	21 275 000 €
Personnel													- €
Fonctionnement							50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	300 000 €
Intervention													- €
Investissement	1 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	4 308 966 €	1 000 000 €	1 000 000 €	3 867 956 €	1 000 000 €	1 000 000 €	2 430 000 €	868 078 €	20 975 000 €
Opérations non budgétaires	15 280 686 €	3 679 686 €	3 680 686 €	3 679 686 €	3 679 686 €	3 680 686 €	15 279 686 €	3 679 686 €	3 680 686 €	3 679 686 €	3 679 686 €	7 696 454 €	71 377 000 €
Emprunts : remboursements en capital	9 686 €	9 686 €	9 686 €	9 686 €	9 686 €	9 686 €	9 686 €	9 686 €	9 686 €	9 686 €	9 686 €	9 686 €	116 232 €
Prêts : décaissements en capital	1 000 €		1 000 €			1 000 €			1 000 €			1 000 €	5 000 €
Dépôts et cautionnements	190 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	188 768 €	2 278 768 €
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	13 080 000 €	1 480 000 €	1 480 000 €	1 480 000 €	1 480 000 €	1 480 000 €	13 080 000 €	1 480 000 €	1 480 000 €	1 480 000 €	1 480 000 €	4 497 000 €	43 977 000 €
TVA décaissée	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	20 000 €	900 000 €
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	13 000 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	13 000 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	4 477 000 €	43 077 000 €
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													- €
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	3 000 000 €	25 000 000 €
B. TOTAL	27 780 686 €	13 979 686 €	15 480 686 €	16 979 686 €	16 788 652 €	13 480 686 €	28 129 686 €	12 397 642 €	13 530 686 €	18 529 686 €	15 459 686 €	17 064 532 €	209 602 000 €
(2) SOLDE DU MOIS = A - B -	21 700 436 €	- 589 436 €	376 147 €	10 210 564 €	8 001 598 €	2 177 520 €	- 7 839 436 €	- 4 602 392 €	4 694 564 €	5 280 564 €	- 3 124 436 €	- 3 109 821 €	- 10 225 000 €
SOLDE CUMULE (1) + (2)	39 879 320 €	39 289 884 €	39 666 031 €	49 876 595 €	57 878 193 €	60 055 713 €	52 216 277 €	47 613 885 €	52 308 449 €	57 589 013 €	54 464 577 €	51 354 756 €	

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2025

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	15 354 649 €	12 316 088 €	10 406 088 €	3 911 332 €	3 911 332 €	
Recettes fléchées (b)	15 247 439 €	19 365 000 €	- €	- €	- €	34 612 439 €
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée	4 848 186 €	7 833 078 €				12 681 264 €
Autres financements de l'État fléchés	9 599 253 €	10 631 922 €				20 231 175 €
Autres financements publics fléchés	800 000 €	900 000 €				1 700 000 €
Recettes propres fléchées						- €
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	18 286 000 €	21 275 000 €	6 494 756 €	- €	- €	46 055 756 €
Personnel						
AE=CP						- €
Fonctionnement						
AE	50 000 €	300 000 €				350 000 €
CP	50 000 €	300 000 €				350 000 €
Intervention						
AE						- €
CP						- €
Investissement						
AE	15 422 975 €	19 400 000 €	5 374 163 €			40 197 138 €
CP	18 236 000 €	20 975 000 €	6 494 756 €			45 705 756 €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	- 3 038 561 €	- 1 910 000 €	- 6 494 756 €	- €	- €	- 11 443 317 €

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						- €
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						- €
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	12 316 088 €	10 406 088 €	3 911 332 €	3 911 332 €	3 911 332 €	- 11 443 317 €

TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - prévision

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

		Prévision	Prévision N									Prévision N+1 et suivantes						
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE ouvertes en N au titre des décalages d'exécution*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP ouverts en N au titre des décalages d'exécution*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
Op.1 Sarrailh	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement						- €					- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	48 358 966 €	31 750 490 €	31 750 490 €		10 606 922 €	10 606 922 €	31 750 490 €	31 750 490 €		10 606 922 €	10 606 922 €	5 192 843 €	5 192 843 €				
Total Op.1 Sarrailh		48 358 966 €	31 750 490 €	31 750 490 €	- €	10 606 922 €	10 606 922 €	31 750 490 €	31 750 490 €	- €	10 606 922 €	10 606 922 €	5 192 843 €	5 192 843 €	- €	- €	- €	- €
Op.2 Bièvres	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement						- €					- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	11 841 000 €	8 659 680 €	8 659 680 €		3 000 000 €	3 000 000 €	3 539 087 €	3 539 087 €		7 000 000 €	7 000 000 €	181 320	1 301 913				
Total Op.2 Bièvres		11 841 000 €	8 659 680 €	8 659 680 €	- €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 539 087 €	3 539 087 €	- €	7 000 000 €	7 000 000 €	181 320 €	1 301 913 €	- €	- €	- €	- €
Op.3 Jussieu	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement	40 790 €	40 790,00 €	40 790,00 €			- €	40 790,00 €	40 790,00 €			- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	3 883 787 €	30 691 257	3 883 787			- €	2 883 767 €	2 883 767 €		1 000 000	1 000 000 €						
Total Op.3 Jussieu		3 924 577 €	30 732 047 €	3 924 577 €	- €	- €	- €	2 924 557 €	2 924 557 €	- €	1 000 000 €	1 000 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.4 Signalétique	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement	300 000 €				300 000 €	300 000 €				300 000 €	300 000 €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement						- €					- €						
Total Op.4 Signalétique		300 000 €	- €	- €	- €	300 000 €	300 000 €	- €	- €	- €	300 000 €	300 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.5 Hôpital Grand nord	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement						- €					- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	525 000 €	525 000 €	525 000 €			- €	290 000	290 000			- €						
Total Op.5 Hôpital Grand nord		525 000 €	525 000 €	525 000 €	- €	- €	- €	290 000 €	290 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.6 Carmes	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement						- €					- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	220 000 €				100 000 €	100 000 €				100 000 €	100 000 €						
Total Op.6 Carmes		220 000 €	- €	- €	- €	100 000 €	100 000 €	- €	- €	- €	100 000 €	100 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.7 Rénovation logement	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement	50 000 €	62 861 €	62 861 €			- €	62 861 €	62 861 €			- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	650 000 €	779 982 €	779 982 €			- €	404 099 €	404 099 €			- €						
Total Op.7 Rénovation logement		700 000 €	842 843 €	842 843 €	- €	- €	- €	466 960 €	466 960 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.8 Modernisation structures	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement						- €					- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	5 000 000 €	2 830 000 €	2 830 000 €		2 200 000 €	2 200 000 €	2 694 798 €	2 694 798 €		2 205 078 €	2 205 078 €						
Total Op.8 Modernisation structures		5 000 000 €	2 830 000 €	2 830 000 €	- €	2 200 000 €	2 200 000 €	2 694 798 €	2 694 798 €	- €	2 205 078 €	2 205 078 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.9 Café des sports	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement						- €					- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	800 000 €					- €					- €						
Total Op.9 Café des sports		800 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.10 Mutualisation Datacenter	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement	76 000 €	28 391 €	28 391 €			- €	3 391 €	3 391 €			- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	100 000 €	58 831 €	58 831 €			- €	71 469 €	71 469 €			- €						
Total Op.10 Mutualisation Datacenter		176 000 €	87 222 €	87 222 €	- €	- €	- €	74 860 €	74 860 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.11 Fénélon	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement						- €					- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	4 200 000 €	440 000 €	440 000 €			- €	76 010 €	76 010 €		425 000 €	425 000 €						
Total Op.11 Fénélon		4 200 000 €	440 000 €	440 000 €	- €	- €	- €	76 010 €	76 010 €	- €	425 000 €	425 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.12 Vaugirard	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement						- €					- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	100 000 €	36 000 €	36 000 €			- €	36 000 €	36 000 €			- €						
Total Op.12 Vaugirard		100 000 €	36 000 €	36 000 €	- €	- €	- €	36 000 €	36 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.13 Porte de la chapelle	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement						- €					- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	1 000 000 €				1 000 000 €	1 000 000 €				1 000 000 €	1 000 000 €						
Total Op.13 Porte de la chapelle		1 000 000 €	- €	- €	- €	1 000 000 €	1 000 000 €	- €	- €	- €	1 000 000 €	1 000 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.14 Saint-Jacques	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement						- €					- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	100 000 €	12 000 €	12 000 €		88 000 €	88 000 €	12 000 €	12 000 €		88 000 €	88 000 €						
Total Op.14 Saint-Jacques		100 000 €	12 000 €	12 000 €	- €	88 000 €	88 000 €	12 000 €	12 000 €	- €	88 000 €	88 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.15 Barge	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement						- €					- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	700 000 €	700 000 €	700 000 €			- €	250 000 €	250 000 €		450 000 €	450 000 €						
Total Op.15 Barge		700 000 €	700 000 €	700 000 €	- €	- €	- €	250 000 €	250 000 €	- €	450 000 €	450 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.16 Bullier	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement						- €					- €						
	Intervention						- €					- €						
	Investissement	1 000 000 €				1 000 000 €	1 000 000 €				1 000 000 €	1 000 000 €						
Total Op.16 Bullier		1 000 000 €	- €	- €	- €	1 000 000 €	1 000 000 €	- €	- €	- €	1 000 000 €	1 000 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Op.17 Livraison résidences	Personnel						- €					- €						
	Fonctionnement						- €											

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2025

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			Montants budget 2024 <i>(préciser la date du CA ayant voté le dernier BR)</i>	Montants prévision d'exécution 2024	Montants Budget initial 2025	
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N		500 735 850 €	500 735 850 €	508 689 850 €
	2	Niveau initial du fonds de roulement		11 178 962 €	11 178 962 €	11 996 845 €
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement		- 53 934 605 €	- 53 934 605 €	- 49 582 911 €
	4	Niveau initial de la trésorerie		65 113 567 €	65 113 567 €	61 579 756 €
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		18 154 650 €	18 154 650 €	12 316 088 €
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		46 958 917 €	46 958 917 €	49 263 668 €
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement		136 340 814 €	132 814 814 €	120 150 000 €
	6	Résultat patrimonial		- 1 060 470 €	- 1 109 470 €	- 3 680 000 €
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)		1 508 883 €	2 571 883 €	- 3 480 000 €
	8	Variation du fonds de roulement		- 140 117 €	817 883 €	- 7 180 000 €
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire		- €	- €	- €
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	- €	- €	- €
		Variation des stocks	+ / -			
		Charges sur créances irrécouvrables	-			
		Produits divers de gestion courante	+			
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	4 203 694 €	6 811 694 €	5 995 000 €
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	2 553 694 €	6 568 694 €	5 845 000 €
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	1 650 000 €	243 000 €	150 000 €
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		- 4 343 811 €	- 5 993 811 €	- 13 175 000 €
	12.a	Recettes budgétaires		127 406 003 €	122 106 003 €	125 050 000 €
	12.b	Crédits de paiement ouverts		131 749 814 €	128 099 814 €	138 225 000 €
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		- 2 900 000 €	- 2 460 000 €	-2 950 000 €
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		- 1 443 811 €	- 3 533 811 €	- 10 225 000 €
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		- 103 561 €	- 3 038 561 €	- 1 910 000 €
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		- 1 340 250 €	- 495 250 €	- 8 315 000 €
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		1 303 694 €	4 351 694 €	3 045 000 €	
16	Variation des restes à payer		4 591 000 €	4 715 000 €	- 18 075 000 €	
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer		505 326 850 €	505 450 850 €	490 614 850 €
	18	Niveau final du fonds de roulement		11 038 845 €	11 996 845 €	4 816 845 €
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement		- 52 630 911 €	- 49 582 911 €	- 46 537 911 €
	20	Niveau final de la trésorerie		63 669 756 €	61 579 756 €	51 354 756 €
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		18 051 089 €	15 116 089 €	10 406 088 €
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		45 618 667 €	46 463 667 €	40 948 668 €
	Comptabilité budgétaire					
	Comptabilité générale					

Explication du tableau, ligne à ligne :

D'une manière générale, les cases grisées sont soit des données reprises d'autres tableaux, soit des calculs automatiques. Seules les cases non grisées sont à remplir.

□ Ligne 1 « Niveau initial des restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercice antérieur à N » : il correspond au « stock initial » de restes à payer, c'est-à-dire à la différence entre le cumul des AE et le cumul des CP consommés lors des exercices précédents. Ce montant tient compte des retraits d'engagements sur exercices antérieurs qui, en application du principe d'annualité budgétaire, ne rendent pas d'autorisations d'engagement disponibles sur l'exercice où le retrait d'engagement est effectué.

Le niveau initial des restes à payer d'un BI doit correspondre au niveau final des restes à payer du budget rectificatif de fin d'année lorsqu'il est présenté en parallèle du BI. Sinon, il convient de s'appuyer sur la prévision d'exécution.

□ Ligne 2 « Niveau initial du fonds de roulement » : Lors de la présentation du BI n, il correspond au niveau final du fonds de roulement du dernier BR n-1. Cette information provient du « tableau relatif à la variation de la situation patrimoniale en droits constatés n-1 ».

□ Ligne 3 « Niveau initial du besoin en fonds de roulement » : Cette information provient de la différence entre le niveau initial du fonds de roulement et le niveau initial de la trésorerie (calcul automatisé).

□ Ligne 4 « Niveau initial de la trésorerie » : Lors de la présentation du BI n, il correspond au niveau final de la trésorerie du dernier BR n-1. Sinon, il convient de s'appuyer sur la prévision d'exécution. Cette information provient du « tableau d'équilibre financier n-1 » et du « tableau relatif à la variation de la situation patrimoniale en droits constatés n-1 ».

□ Ligne 4.a « Niveau initial de la trésorerie fléchée » : il correspond à la quote-part de la trésorerie relative aux opérations sur recettes fléchées en date du 31/12/n-1. Cette information provient du « tableau d'équilibre financier et le tableau des opérations sur recettes fléchées n-1 ».

□ Ligne 4.b « Niveau initial de la trésorerie non fléchée » : Cette information provient de la différence entre le niveau initial de trésorerie et le niveau initial de trésorerie fléchée (calcul automatisé).

□ Ligne 5 « Autorisations d'engagement » : Cette information du « tableau des autorisations budgétaires ».

□ Ligne 6 « Résultat patrimonial » : Cette information provient du « tableau de la situation patrimoniale ».

□ Ligne 8 « Variation du fonds de roulement » : Cette information provient du « tableau de la situation patrimoniale ».

□ Ligne 9 : « Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire » : Cette information provient « du tableau d'équilibre financier ».

Elle permet d'isoler de la variation du fonds de roulement, les opérations qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires (emprunts, prêts, dépôts et cautionnements) mais dans le tableau d'équilibre financier et qui ont un impact en haut de bilan.

□ Ligne 10 « Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF » : ces opérations correspondent à des charges décaissables et des produits encaissables mais qui ne seront jamais décaissées ni encaissées (variation des stocks, charges sur créances irrécouvrables, admissions en non valeur, etc.). Ces opérations bien que ne générant aucun flux de trésorerie ne sont pas retraitées par la CAF et « gonflent » le besoin en fonds de roulement. Il convient donc de les isoler pour pouvoir déterminer les seuls flux de trésorerie et déterminer ainsi le solde budgétaire.

□ Ligne 11 « Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie » : cette ligne est composée de quatre sous-ensembles, deux relatifs aux recettes et deux relatifs aux dépenses.

1. Concernant les recettes, l'« écart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs » et l'« écart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours » matérialisent les écarts entre ce qui est inscrit en haut de bilan (produits du compte de résultat et ressources du tableau relatif à la variation de la situation patrimoniale en droits constatés) et ce qui est inscrit en bas de bilan (recettes budgétaires encaissées) pour un exercice donné.

Si la somme des produits/ressources est supérieure à la somme des encaissements, le besoin en fonds de roulement augmente mécaniquement et génère donc un déséquilibre en termes de couverture des besoins : une dégradation du solde budgétaire aura alors lieu (prélèvement sur la trésorerie). A l'inverse si les produits et ressources en haut de bilan sont inférieurs aux encaissements, le besoin en fonds de roulement (BFR) diminue et le solde budgétaire s'apprécie d'autant.

2. Concernant les dépenses l'« écart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs » et l'« écart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours » matérialisent les écarts entre les charges et immobilisations inscrites

□ Ligne 12 « Solde budgétaire » : il correspond à la différence entre la variation du fonds de roulement (ligne 8), les opérations bilanciellles non budgétaires (ligne 9), les opérations comptables non retraitées par la CAF non budgétaires (ligne 10) et les décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires (ligne 11). Il correspond à un solde intermédiaire de la variation de trésorerie.

Avec ce tableau de synthèse budgétaire et comptable, le lecteur doit pouvoir comprendre les raisons qui font qu'il y a un écart entre la variation du fonds de roulement (qui correspond à la création de richesse potentielle) et le solde budgétaire (qui correspond à la création de trésorerie effective, hors opérations non budgétaires). Un contrôle de cohérence a été créé et détecte s'il y a un écart avec le montant inscrit dans le « tableau des autorisations budgétaires » résultant de la différence des recettes encaissées et des crédits de paiement consommés.

□ Ligne 13 « Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires » : Cette information provient du « tableau d'équilibre financier » et correspond aux lignes relatives aux opérations en capital (emprunts, prêts, dépôts et cautionnements), aux opérations au nom et pour le compte de tiers et aux autres encaissements / décaissements non budgétaires.

□ Ligne 14 « Variation de la trésorerie » : Le montant est calculé en soustrayant du solde budgétaire (ligne 12) le montant relatif aux flux de trésoreries liés aux opérations de trésorerie non budgétaires (ligne 13). Un contrôle de cohérence a été créé et détecte s'il y a un écart avec le montant inscrit dans le « tableau d'équilibre financier », du « plan de trésorerie ».

□ Ligne 14.a « Variation de la trésorerie fléchée » : correspond au montant du « tableau d'équilibre financier » et au « tableau des opérations sur recettes fléchées ».

□ Ligne 14.b « Variation de la trésorerie non fléchée » : correspond au montant du « tableau d'équilibre financier ».

□ Ligne 15 « Variation du besoin en fonds de roulement » : Elle se calcule en additionnant les lignes 9, 10, 11, 13.

□ Ligne 16 « Variation des Restes à payer » : correspond au flux de restes à payer de l'exercice et donc à la différence entre les AE et les CP de l'exercice provenant du « tableau des autorisations budgétaires » (calcul automatique).

□ Ligne 14 « Niveau final de restes à payer » : correspond au « stock final » de restes à payer. Il se calcule en additionnant le niveau initial de restes à payer (ligne 1) et la variation des restes à payer (ligne 16) (calcul automatique).

□ Ligne 18 « Niveau final du fonds de roulement » : il se calcule en additionnant le niveau initial du fonds de roulement (ligne 2) et la variation du fonds de roulement (ligne 8) (calcul automatique).